

# EIFFEL NOVA EUROPE ISR

**rapport**  
annuel

FONDS COMMUN DE PLACEMENT - FCP DE DROIT FRANÇAIS

# ■ sommaire

<b>informations concernant les placements et la gestion.....</b>	<b>3</b>
<b>rapport d'activité .....</b>	<b>8</b>
<b>rapport du commissaire aux comptes.....</b>	<b>17</b>
<b>comptes annuels .....</b>	<b>21</b>
bilan .....	22
actif .....	22
passif .....	23
hors-bilan.....	24
compte de résultat.....	25
annexes .....	26
règles & méthodes comptables .....	26
évolution actif net .....	30
compléments d'information .....	31
<b>inventaire.....</b>	<b>41</b>
<b>informations pour les investisseurs en Suisse .....</b>	<b>55</b>

<b>Société de gestion</b>	EIFFEL INVESTMENT GROUP SAS 22, rue de Marignan - 75008 Paris.
<b>Dépositaire et conservateur</b>	SOCIETE GENERALE Siège social : 29, Boulevard Haussmann - 75009 Paris. Adresse Postale : 75886 Paris Cedex 18.
<b>Commercialisateur</b>	EIFFEL INVESTMENT GROUP SAS
<b>Commissaire aux comptes</b>	DELOITTE & ASSOCIES 185 avenue Charles de Gaulle 92 200 NEUILLY SUR SEINE Représenté par Monsieur Stéphane Collas

# Informations concernant les placements et la gestion

## **Classification :**

Actions des pays de l'Union Européenne

## **Modalités de détermination et d'affectation des sommes distribuables :**

FCP de Capitalisation : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année, à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des coupons encaissés.

## **Objectif de gestion :**

L'objectif de gestion du FCP EIFFEL NOVA EUROPE ISR est, dans le cadre d'une allocation dynamique décidée par la société de gestion, de surperformer à long terme l'indicateur de référence MSCI EUROPE SMALL CAP sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds afin de l'enrichir, et de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG.

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherchera jamais à reproduire, ni en termes d'exposition géographique, ni en termes d'exposition sectorielle, la composition d'un indicateur de référence. L'indice MSCI EUROPE SMALL CAP est un indicateur représentatif de la gestion du FCP EIFFEL NOVA EUROPE ISR et pourra être retenu comme élément d'appréciation de la performance a posteriori.

## **Indicateur de référence :**

L'indicateur de référence est le MSCI EUROPE SMALL CAP, dividendes nets réinvestis, libellé en euro et retenu sur les cours de clôture. L'indicateur de référence n'intègre pas de critères ESG.

Cet indice est représentatif de l'ensemble des actions de sociétés européennes de petites et moyennes capitalisations. Cet indicateur est utilisé comme éléments d'appréciation a posteriori. La performance de l'indicateur MSCI EUROPE SMALL CAP inclut les dividendes détachés par les instruments qui composent l'indicateur.

L'administrateur MSCI de l'indice de référence MSCI Europe Small Cap est inscrit sur le registre d'administrateurs et d'indices de référence tenu par l'ESMA. Des informations complémentaires sur l'indice de référence sont accessibles via le site internet de l'administrateur [www.msci.com](http://www.msci.com).

Conformément au règlement (UE) 2016/1011 du Parlement européen et du Conseil du 8 juin 2016, la SGP dispose d'une procédure de suivi des indices de référence utilisés décrivant les mesures à mettre en œuvre en cas de modifications substantielles apportées à un indice ou de cessation de fourniture de cet indice.

## Stratégie d'investissement :

Pour répondre à son objectif de gestion le FCP est essentiellement investi en actions de l'Union Européenne.

A ce titre, le FCP est en permanence exposé à hauteur de 60% au moins sur un ou plusieurs marchés des actions émises dans un ou plusieurs pays de l'Union Européenne, dont éventuellement les marchés de la zone euro.

Le FCP étant éligible au Plan d'Epargne en Actions « P.E.A », il est, en conséquence, en permanence investi à hauteur de 75% au moins en actions des pays de l'Union Européenne, la Norvège et l'Islande.

La gestion du FCP s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres –« stock picking »- obtenue au travers de la mise en oeuvre d'un processus qui passe notamment par la rencontre directe des dirigeants des entreprises dans lesquelles le fonds investit.

Les sociétés sélectionnées placent l'innovation (de produit, de processus, d'organisation, marketing...) au coeur de leur stratégie de développement. Cette stratégie leur confère un avantage concurrentiel sur des marchés à fortes barrières à l'entrée, leur ouvrant des perspectives de rentabilité élevée permettant de financer leur développement à long terme.

Le FCP promeut des caractéristiques environnementales, sociales et de gouvernance conformément à l'article 8 du Règlement Européen 2019/2088 (« Règlement SFDR »). Le FCP intègre également les risques en matière de durabilité dans ses décisions d'investissement. Le fonds utilisera une méthode ESG dite « Best effort ». L'approche « best effort » désigne un type de sélection ESG consistant à privilégier les émetteurs présentant une amélioration ou de bonnes perspectives d'amélioration de leurs pratiques et de leurs performances ESG dans le temps.

De plus amples informations sur les caractéristiques environnementales et/ou sociales du FCP sont disponibles à l'annexe SFDR de ce document.

Une politique d'engagement actionnariale et de vote complète l'approche ESG. Elle vise à instaurer un dialogue constructif et de long terme avec les émetteurs afin de les sensibiliser et de les accompagner dans leur démarche responsable. La politique et le rapport d'engagement et de vote sont disponibles sur le site internet de la Société de Gestion : [www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com).

Le fonds est géré selon une approche en « amélioration de note » ESG par rapport au Benchmark de Référence : la note ESG moyenne pondérée du FCP vise à être supérieure de celle de son Benchmark de Référence après élimination de 20% des valeurs les moins bien notées. Le Benchmark de Référence est issu de la couverture annuelle de Gaia Rating européenne (Msci Small cap) et composé d'un panier d'entreprises dont la taille est comparable à celles des entreprises du FCP (selon des critères d'effectifs, de capitalisation boursière et de chiffre d'affaires). Sa composition est revue annuellement. La note du Benchmark de référence est la moyenne équipondérée des notes des entreprises qui le compose, après élimination de 20% des entreprises les moins bien notées.

### Limites méthodologiques :

L'approche en matière d'analyse ESG mise en oeuvre par Eiffel repose sur une analyse qualitative des pratiques environnementales, sociales et de la gouvernance de ces acteurs. L'analyse se fonde en grande partie sur des données qualitatives et quantitatives communiquées par les entreprises elles-mêmes ou par des tiers : celles-ci peuvent être incomplètes, inexactes ou indisponibles de temps à autre. En conséquence, il est possible qu'Eiffel évalue incorrectement un titre ou un émetteur, entraînant l'inclusion ou l'exclusion incorrecte d'un titre en portefeuille. Il est par ailleurs précisé que les pondérations entre les piliers E, S, G et Parties prenantes externes sont déterminées par Gaia Rating en fonction des secteurs d'activité.

Enfin, bien que la méthodologie d'analyse de la société de gestion ait pour objectif d'intégrer des éléments prospectifs permettant de l'assurer de la qualité environnementale et sociale des entreprises dans lesquelles il investit, l'anticipation de la survenue de controverses reste un exercice difficile à prévoir, et peuvent l'amener à revoir à posteriori son opinion sur la qualité ESG d'une entreprise en portefeuille.

Pour plus d'informations sur la prise en compte des critères extra-financiers dans la gestion du FCP, le Code de Transparence du Fonds est disponible sur le site internet de la Société de Gestion : [www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com).

Le fonds promeut des caractéristiques environnementales et sociales mais ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Européen 2020/852 (« Règlement Taxonomie »).

La stratégie d'investissement se fait sans contrainte a priori d'allocation par zone, secteur ou type de valeurs.

Le FCP investit sur des petites et moyennes valeurs.

La part de l'actif qui n'a pas été investie en actions, faute d'opportunités d'investissement, pourra être placée en obligations, titres de créances négociables ou en parts de fonds dans la limite de 25% de l'actif du fonds. Le gestionnaire dispose de moyens internes d'évaluation des risques de crédit pour sélectionner un titre et ne recourt pas exclusivement ou mécaniquement à des notations de crédit émises par des agences de notation.

Le FCP peut investir jusqu'à 10% de son actif en titres d'autres OPCVM ou FIA répondant aux quatre critères définis à l'article R 214-13 du Code monétaire et financier, afin de remplir l'objectif de gestion ou de rémunérer la trésorerie.

Le FCP pourra utiliser des instruments dérivés simple de gré à gré ou sur un marché réglementé dans le but de couvrir le fonds contre une évolution défavorable des indices et des devises.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas du marché. La performance du FCP peut ainsi être sensiblement supérieure ou inférieure à celle de l'indicateur de référence.

## Actifs entrant dans la composition du FCP

### - Actions (de 75% à 100%)

Le FCP NOVA EUROPE ISR est éligible au « PEA » et au « PEA-PME ».

A ce titre, il est en permanence exposé à hauteur de 75% en actions de l'Union Européenne, de la Norvège et de l'Islande, émises par des sociétés qui respectent les critères suivants : moins de 5000 salariés d'une part, chiffre d'affaires annuel inférieur à 1 500 millions d'euros ou total de bilan inférieur à 2 000 millions d'euros, d'autre part.

Les titres susceptibles d'être sélectionnés sont des valeurs de petites et de moyennes capitalisations. La capitalisation boursière des sociétés entrant dans la composition du FCP sera comprise entre 150 millions d'euros et 6 milliards d'euros. En tout état de cause, le fonds investira dans des titres permettant d'assurer la liquidité quotidienne du fonds.

### - Titres de créances et instruments du marché monétaire (de 0% à 25%)

Dans la limite de 25% et en fonction de l'évolution et des situations de marché, le FCP peut être exposé :

- Sur des titres obligataires de l'Union Européenne, de la Norvège et de l'Islande : La maturité maximum des titres obligataires est de 10 ans. La gestion ne se fixe pas de limite dans la répartition émetteurs souverains et privés, ni de critère de notation.
- Sur des Titres de créances négociables : L'échéance maximum des titres de créances utilisés sera de 5 ans.

### - Investissements en titres d'autres OPCVM ou FIA

Le FCP NOVA EUROPE ISR se réserve la possibilité d'investir jusqu'à 10% de son actif en parts ou actions d'autres OPCVM ou FIA de tout type de classification, et notamment dans le cadre du placement de la trésorerie.

### - Les produits dérivés

Le FCP peut intervenir sur des instruments financiers à terme fermes simples et conditionnels (futures et options listés) négociés sur les marchés réglementés français et européens, non réglementés et/ou de gré à gré.

Ces interventions sont destinées à couvrir le portefeuille pour faire face au risque actions et au risque de taux.

Le fonds pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille au risque de change (change à terme et swap de change).

Le gérant peut prendre des positions pour couvrir le portefeuille au risque action et de change pour un maximum de 100% de l'actif.

Stratégie d'utilisation des dérivés pour atteindre l'objectif de gestion : L'utilisation des instruments financiers à terme est effectuée

- pour procéder à des ajustements de collecte, notamment en cas de flux importants de souscriptions et de rachats sur l'OPCVM,
- afin de s'adapter à certaines conditions de marchés (mouvements importants de marché, meilleure liquidité ou efficacité des instruments financiers à terme par exemple...).

### - Les titres intégrant des dérivés

Le FCP pourra investir sur des titres intégrant des dérivés simples négociés sur des marchés réglementés ou de gré à gré, dont notamment les obligations convertibles, warrants, Obligations Convertibles ou Échangeable en Actions Nouvelles ou Existantes, bons et droits de souscription, bon de souscription et /ou d'acquisition d'actions remboursables, Obligations Remboursables en Actions, Obligations à option de Remboursement en Actions ou en Numéraire.

Dans ce cadre, le gérant pourra prendre des positions en vue de couvrir le portefeuille.

Le montant des investissements en titres intégrant des dérivés ne pourra dépasser plus de 10% de l'actif.

Le risque lié à ce type d'investissement sera limité au montant investi pour l'achat de titres à dérivés intégrés.

### - Les dépôts et les liquidités

Le FCP pourra avoir recours à des dépôts en vue d'optimiser la gestion de la trésorerie du fonds et gérer les différentes dates de valeur de souscription / rachat des OPCVM sous-jacents.

Le FCP pourra détenir des liquidités à titre accessoire (10% maximum), notamment pour faire face aux rachats de parts par les investisseurs.

Le prêt d'espèces est prohibé.

### - Les emprunts d'espèces

Le fonds peut être emprunteur d'espèces. Sans avoir vocation à être structurellement emprunteur d'espèces, le Fonds peut se trouver en position débitrice en raison des opérations liées à ses flux versés (investissements et désinvestissements en cours, opérations de souscriptions/rachats, ...) dans la limite de 10% de l'actif.

- Les opérations d'acquisition et de cession temporaire de titres : Utilisation : Néant.

- Les pensions : Utilisation : Néant.

## Profil de risque

Vous devez avoir conscience que le profil de risque du FCP est adapté à un horizon de placement minimum de 5 ans en raison de son exposition principalement aux marchés actions et de taux et qui peuvent connaître des fluctuations importantes.

Votre argent sera principalement investi dans des instruments financiers sélectionnés par la société de gestion. Ces instruments connaîtront les évolutions et les aléas des marchés.

**Risque de perte en capital** : Oui

La perte en capital se produit lors de la vente d'une part à un prix inférieur à sa valeur d'achat. Le porteur de part est averti que son capital initialement investi peut ne pas lui être restitué. Le fonds ne bénéficie d'aucune garantie ou protection en capital.

**Risque actions** : Oui

Les variations des marchés actions peuvent entraîner des variations importantes de l'actif net pouvant avoir un impact négatif sur l'évolution de la valeur liquidative du fonds. Le fonds étant exposé à 60% minimum en actions, la valeur liquidative du fonds pourra être amenée à baisser en période de baisse du marché des actions. En outre l'exposition aux risques de marché autres que ceux de l'Union Européenne doit rester accessoire.

**Risque lié à la taille de capitalisations des titres sélectionnés** : Oui

Le fonds peut être investi en petites et moyennes capitalisations. Sur les marchés de petites et moyennes capitalisations, le volume des titres cotés en bourse est réduit. Les mouvements de marché sont donc plus marqués, à la hausse comme à la baisse, et plus rapides que sur les grandes capitalisations. La valeur liquidative de l'OPCVM peut donc baisser plus rapidement et plus fortement.

**Risque de gestion discrétionnaire** : Oui

Le style de gestion discrétionnaire appliqué au fonds repose sur la sélection des valeurs. Il existe un risque que le FCP ne soit pas investi à tout moment sur les valeurs les plus performantes. La performance du fonds peut donc être inférieure à l'objectif de gestion. La valeur liquidative du fonds peut en outre avoir une performance négative. En particulier, la sélection ESG peut amener la performance et la volatilité du fonds à s'écarter de celles de l'indicateur de référence.

**Risque de taux** : Oui

Le FCP peut être investi à hauteur de 25 % maximum de son actif en produits de taux. Le risque de taux correspond à la baisse de la valeur d'une créance dont le taux d'intérêt est fixe lorsque les taux d'intérêt du marché montent.

**Risque de crédit** : Oui

Le risque de crédit correspond au risque que l'émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements. En cas de la dégradation de la qualité des émetteurs privés, par exemple de leur notation par les agences de notations financières, la valeur des obligations privées ou bien des instruments dérivés liés à cet émetteur peut baisser. Par conséquent la valeur liquidative du fonds peut baisser.

**Risque de change** : Oui

Le FCP peut investir dans des instruments libellés en devises étrangères hors zone euro. Les fluctuations de ces monnaies par rapport à l'euro peuvent conduire à une baisse de la valeur liquidative du fonds. La baisse du cours de ces devises par rapport à l'euro correspond au risque de change. L'exposition au risque de change pour des devises autres que celles de la zone euro ou de l'Union Européenne doit rester accessoire.

**Risque de contrepartie** : Oui

Le FCP intervenant sur les marchés à terme de gré à gré, il existe un risque de contrepartie lié à la défaillance d'un cocontractant. Ce risque doit rester accessoire.

**Risque de durabilité** : Oui

Un risque en matière de durabilité est un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement.

Les facteurs de durabilité sont les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme et la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

Les détails de la politique d'intégration des risques de durabilité de la société de gestion concernant le Fonds sont disponibles à l'adresse [www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com).

**Souscripteurs concernés et profil de l'investisseur type**

L'OPCVM s'adresse à des personnes physiques ou des investisseurs institutionnels conscients des risques inhérents à la détention de parts d'un tel fonds qui souhaitent disposer d'un support d'investissement collectif leur permettant d'investir sur les marchés actions internationaux dans les entreprises innovantes.

Le FCP peut servir de support à des contrats d'assurance vie en unité de compte. Il peut également servir de support d'investissement à des OPCVM gérés par Eiffel Investment Group.

Le montant qu'il est raisonnable d'investir dans le fonds dépend de votre situation personnelle. Pour le déterminer, vous devez tenir compte de votre patrimoine personnel et éventuellement professionnel, de vos besoins financiers actuels et à 5 ans, mais également de votre souhait de prendre ou non des risques sur les marchés actions. Il est fortement recommandé de diversifier suffisamment vos investissements afin de ne pas les exposer uniquement aux risques du fonds.

**Restrictions de commercialisation aux Etats-Unis d'Amérique**

Certaines actions et parts de fonds peuvent ne pas avoir été enregistrés auprès de la « Security and Exchange Commission » selon les dispositions du « US Securities Act of 1933 » et ne sont pas disponibles, directement ou indirectement, aux Etats-Unis

d'Amérique (y compris dans les territoires, comtés et les possessions), aux « US Persons » tel que ce terme est défini dans la réglementation y afférente. Par conséquent, actions et parts de fonds ne pourront pas être offerts, vendus, livrés ou distribués, directement ou indirectement, aux Etats-Unis d'Amérique ou à destination des Etats-Unis d'Amérique.

Toute revente ou cession de Parts aux Etats-Unis d'Amérique ou à une « U.S. Person » peut constituer une violation de la loi américaine et requiert le consentement écrit préalable de la société de gestion du Fonds. Les personnes désirant acquérir ou souscrire des Parts auront à certifier par écrit qu'elles ne sont pas des « U.S. Persons ». La société de gestion du fonds a le pouvoir d'imposer des restrictions (i) à la détention de Parts par une « U.S. Person » et ainsi opérer le rachat forcé des Parts détenues, ou (ii) au transfert de Parts à une « U.S. Person ». Ce pouvoir s'étend également à toute personne (a) qui apparaît directement ou indirectement en infraction avec les lois et règlements de tout pays ou toute autorité gouvernementale, ou (b) qui pourrait, de l'avis de la société de gestion du fonds, faire subir un dommage au fonds qu'elle n'aurait autrement ni enduré ni subi.

L'offre de Parts n'a pas été autorisée ou rejetée par la SEC, la commission spécialisée d'un Etat américain ou toute autre autorité régulatrice américaine, pas davantage que lesdites autorités ne se sont prononcées ou n'ont sanctionné les mérites de cette offre, ni l'exactitude ou le caractère adéquat des documents relatifs à cette offre. Toute affirmation en ce sens est contraire à la loi.

Tout Porteur de parts doit informer immédiatement le FCP dans l'hypothèse où il deviendrait une « U.S. Person ». Tout Porteur de parts devenant U.S. Person ne sera plus autorisé à acquérir de nouvelles Parts et il pourra lui être demandé d'aliéner ses Parts à tout moment au profit de personnes n'ayant pas la qualité de « U.S. Person ». La société de gestion du FCP se réserve le droit de procéder au rachat forcé de toute Part détenue directement ou indirectement, par une «U.S. Person», ou si la détention de Parts par quelque personne que ce soit est contraire à la loi ou aux intérêts du FCP.

Une Personne non Eligible est une "U.S. Person" telle que définie par la Regulation S de la SEC (Part 230 - 17 CFR 230.903).

#### **Durée de placement recommandée**

La durée de placement recommandée est supérieure à 5 ans.

#### **Indications sur le régime fiscal**

le FCP n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Le régime fiscal applicable aux sommes distribuées par l'OPCVM ou aux plus ou moins-values latentes ou réalisées par l'OPCVM dépend des dispositions fiscales applicables à la situation particulière de l'investisseur et/ou de la juridiction d'investissement du fonds. Si l'investisseur n'est pas sûr de sa situation fiscale, il doit s'adresser à un conseiller fiscal professionnel.

Le fonds est éligible au PEA ainsi qu'au PEA-PME. De ce fait, il sera investi à 75 % minimum en actions des pays de l'Union Européenne, la Norvège et l'Islande.

L'OPCVM peut servir d'unité de compte à un contrat d'assurance vie.

***Pour plus de détails, le prospectus complet est disponible sur simple demande auprès de la société de gestion***

- *Les derniers documents annuels et périodiques ainsi que la composition des actifs sont adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de : EIFFEL INVESTMENT GROUP - 9 rue Newton - 75116 PARIS. Ces documents sont également disponibles sur le site : [www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com)*
- *Date de création du Fonds : 30 octobre 2013.*

# rapport d'activité

En 2023, le fonds affiche une performance de -5,17% (part A) et -4,22% (part I) contre +12,74% pour son indicateur de référence.

Les marchés ont été chahuté en 2023, particulièrement ceux des petites capitalisations qui ont fluctué au gré des annonces sur les taux et l'inflation mais aussi de l'assèchement de la liquidité sur cette classe d'actifs. Malgré une fin d'année conclue en fanfare, le fonds affiche une performance négative sur l'année.

Notre stratégie a été mise à mal par plusieurs rotations sectorielles qui ont favorisé les titres décotés au contraire des titres de croissance qui représentent l'essentiel de notre portefeuille. Le fonds a également souffert de son biais sur les plus petites capitalisations alors que les investisseurs ont favorisé les plus grandes capitalisations du fait d'une meilleure liquidité.

Cette fin d'année a toutefois amené des éclaircies pour notre gestion en démontrant le bienfondé de notre position sur les petites capitalisations innovantes en Europe qui profitent d'une croissance structurelle grâce à des positionnements sur des niches de marché, d'une forte résilience de leurs marges et de bilans sains, des facteurs d'autant plus importants dans un contexte de faible visibilité économique.

Les valeurs ayant le plus souffert dans le contexte boursier décrit sont ainsi :

**Focus Entertainment** (-65,9%, performance en 2023) : le spécialiste français des jeux vidéo déçoit les marchés avec la sortie de son premier jeu édité en interne, Atlas Fallen, qui a reçu un accueil mitigé des joueurs. La société est également sanctionnée suite aux décalages de jeux importants qui ont amené les analystes à revoir sensiblement leurs prévisions pour l'exercice.



**Volitalia** (-38,9%) : le spécialiste français des énergies renouvelables est pénalisé par la hausse des taux d'intérêts alors que le groupe veut accélérer le déploiement de ses infrastructures. Le cours du groupe a également faibli alors que Volitalia a annoncé qu'elle ne réussira pas à tenir ses prévisions annuelles d'Excédent Brut d'Exploitation.

**Ei.En** (-31,6%) : le spécialiste italien des lasers médicaux et industriels voit son cours être orienté à la baisse malgré la vigueur de la partie médicale. La société est pénalisée par une exposition de plus de 50% de ses revenus de lasers industriels à la Chine dont le redémarrage est lent et la compétition relativement féroce.

**Basler** (-60,7%) : le spécialiste allemand des caméras industrielles connaît une année 2023 décevante avec un recul de 20% de ses prises de commandes suite à un mouvement de déstockage chez ses clients tant dans l'industrie logistique que celle des semi-conducteurs. Le titre a été sorti du portefeuille.

**Focusrite** (-28,9%) : le spécialiste britannique des équipements audio observe une baisse marquée de la demande pour ses produits sur fond d'inflation qui impacte le pouvoir d'achat de ses clients. Le groupe a également été pénalisé par des problèmes logistiques, une majorité de ses produits étant fabriqués en Chine.

**Adesso** (-18,5%) : l'Entreprise de Services Numériques allemande a vu sa marge d'Excédent Brut d'Exploitation passer sous les 10% au cours de l'année suite à un recrutement trop fort par rapport à la demande. Les taux d'utilisation des consultants et les marges ont toutefois eu tendance à se reprendre progressivement depuis le troisième trimestre 2023.

**Befesa** (-21,9%) : le spécialiste luxembourgeois du recyclage des poussières métalliques a revu à la baisse ses prévisions 2023 en cours d'année du fait d'une moindre consommation de métaux dans le monde lié au ralentissement industriel mais aussi une performance décevante de ses deux premières unités opérationnelles en Chine.

A l'inverse, certaines participations du portefeuille se sont démarquées avec une belle performance boursière, à l'instar notamment de :

**Atoss Software** (+50,1%) : le spécialiste allemand des logiciels RH revoit à 3 reprises ses prévisions annuelles à la hausse grâce à de solides prises de commandes sur les abonnements et un pic de demande sur les licences, ce qui joue également favorablement sur les niveaux de marge du groupe.

**Wavestone** (+36,0%) : l'Entreprise de Services Numériques française prend une dimension européenne grâce à son rapprochement avec la société allemande Qperior. Ce nouvel ensemble vise des revenus de 1Md€ et un résultat opérationnel de 130M€ à horizon mars 2025.

**Cembre** (+21,2%) : le spécialiste italien des connecteurs électriques connaît une croissance de 14% de ses revenus après les 9 premiers mois de 2023 porté par le plan européen d'infrastructures mais aussi une prise de parts de marché constante en Europe.

**Mensch & Maschine** (+20,6%) : le spécialiste allemand des logiciels de visualisation industrielle continue sa progression avec une hausse de 6% de son chiffre d'affaires après trois trimestres en 2023, le tout couplé à une amélioration des marges grâce à plus de ventes de logiciels internes.

Au 31/12/2023, le portefeuille est constitué de 43 sociétés.

Parmi ces sociétés, certaines lignes ont été initiées au cours de l'exercice 2023 :

- **Aixtron** (Allemagne, Technologies de l'information) : la société est spécialisée dans le design et la conception d'équipements d'épitaxie pour l'industrie des semi-conducteurs. La société se distingue par une innovation constante apportée à ses clients.
- **Alfen** (Pays-Bas, Industrie) : la société est spécialisée dans la conception et la distribution de bornes de recharge pour véhicules électriques. Grâce à sa technologie, la société s'est forgé un profil de leader européen.
- **Delta Plus** (France, Industrie) : la société est spécialisée dans les Equipements de Protection Individuelle et distribue ses produits principalement auprès de distributeurs ou de grands groupe dans les domaines de l'industrie ou de la construction.
- **Evotec** (Allemagne, Soins de santé) : la société est spécialisée dans la recherche clinique pour compte de tiers mais développe également son propre pipeline de candidats médicaments via ses plateformes de recherche.
- **Dechra Pharmaceuticals** (Royaume-Uni, Soins de santé) : la société est spécialisée dans la recherche, la conception et la distribution de produits vétérinaires. Grâce à un large portefeuille, le groupe s'est établi comme l'un des principaux acteurs mondiaux.
- **Gerresheimer** (Allemagne, Soins de santé) : la société est spécialisée dans la conception et la fabrication d'emballages majoritairement en verre pour des industries régulées comme celles de la pharmaceutique.
- **Intercos** (Italie, Consommation de base) : la société est spécialisée dans la conception et la fabrication de produits innovants pour ses clients dans l'industrie cosmétiques. La société est un partenaire de choix tant pour les multinationales que les marques montantes qui lui délèguent une partie de son segment recherche & développement.
- **Interpump** (Italie, Industrie) : la société est spécialisée dans les pompes hydrauliques à haute pression. Les débouchés sectoriels du groupe sont nombreux et couvrent notamment l'agriculture, l'industrie ou l'automobile.
- **Nemetschek** (Allemagne, Technologies de l'information) : la société est spécialisée dans les logiciels pour les acteurs de la construction et notamment les architectes. Leurs logiciels permettent une visualisation en 3D du bâtiment mais aussi d'estimer le coût et le temps d'un chantier.
- **Pharmanutra** (Italie, Consommation de base) : la société est spécialisée dans la création, la conception et la distribution de compléments alimentaires. Son principal produit est un complément alimentaire permettant de combler les carences en fer.
- **Piovan** (Italie, Industrie) : la société est spécialisée dans le design et l'ingénierie pour les solutions de production de l'industrie plastique et alimentaire. Le groupe est un leader mondial et dispose de compétences notamment pour l'industrie du plastique recyclé.
- **Rovi** (Espagne, Soins de santé) : la société est spécialisée dans la conception et la distribution de produits pharmaceutiques notamment pour les pathologies cardiovasculaires. Le groupe dispose aussi d'une force de production pour compte de tiers, notamment pour les seringues pré-remplies.
- **Smartcraft** (Norvège, Technologies de l'information) : la société est spécialisée dans les logiciels à destination des sociétés dans la construction et la rénovation afin de planifier et suivre leurs projets. La société vise principalement les PME dans le secteur de la rénovation.

- **Teamviewer** (Allemagne, Technologies de l'information) : la société est spécialisée dans les logiciels de contrôle à distance des appareils connectés. Ils sont donc utilisés à des fins de services informatiques mais aussi pour des applications de l'industrie 4.0.

Certaines lignes ont été totalement soldées en 2023 :

- **Almirall** (Espagne, Soins de santé) : la société est spécialisée dans la conception, la production et la distribution de produits pharmaceutiques dans le domaine de la dermatologie. Les perspectives du groupe sont pénalisées par une reprise très lente de sa filiale américaine qui n'a pas eu la même vigueur qu'en Europe.
- **Basler** (Allemagne, Technologies de l'information) : la société est spécialisée dans la fabrication de caméras industrielles pour la logistique, la santé ou les semi-conducteurs. Le groupe peine en 2023 du fait notamment d'une faiblesse des commandes de ses clients dans l'industrie des semi-conducteurs.
- **Bigben Interactive** (France, Consommation discrétionnaire) : la société est spécialisée dans les équipements pour les téléphones mobiles et les consoles de jeux ainsi que dans l'édition de jeux vidéo. Le titre a été sorti du portefeuille suite à une capitalisation inférieure à 150M€ soit la borne basse d'investissement du fonds.
- **Dechra Pharmaceuticals** (Royaume-Uni, Soins de santé) : la société est spécialisée dans la recherche, la conception et la distribution de produits vétérinaires. Le titre a fait l'objet d'une Offre Publique d'Achat par le fonds suédois EQT pour un prix de 38,75£ par action.
- **Eckert & Ziegler** (Allemagne, Soins de santé) : la société est spécialisée dans la production d'isotopes radioactifs utilisés dans le domaine de la santé mais aussi dans certaines industries. Le profil de risque de la société a changé / s'est dégradé suite au rachat d'un groupe dont le principal actif est un candidat traitement en phase III.
- **Instem** (Royaume-Uni, Soins de santé) : la société est spécialisée dans l'édition de logiciels pour les études cliniques et précliniques. Le titre a fait l'objet d'une Offre Publique d'Achat par le fonds français ArchiMed pour un prix de 8,33£ par action.
- **Jenoptik** (Allemagne, Technologies de l'information) : la société est spécialisée dans les technologies optiques pour le marché de la photonique. Nous avons soldé notre ligne du fait d'un positionnement relativement flou voulu par le management, certaines activités ayant été achetées puis revendues sous moins de 2 ans.
- **Mips** (Suède, Consommation discrétionnaire) : la société est spécialisée dans les technologies embarquées dans les casques afin de prévenir les dommages cérébraux. Le groupe fait face à un déstockage massif des distributeurs après une année 2022 de forte croissance.
- **Nemetschek** (Allemagne, Technologies de l'information) : la société est spécialisée dans les logiciels pour les acteurs de la construction et notamment les architectes. Le titre a été sorti du portefeuille suite à une capitalisation supérieure à 6Mds€ soit la borne haute d'investissement du fonds.
- **Probi** (Suède, Soins de santé) : la société est spécialisée dans la production et la distribution de probiotiques. Le groupe souffre d'un effet de base important sur son carnet de commandes après une belle année 2022 tirée par la zone américaine.
- **SES Imagotag** (France, Technologies de l'information) : la société est spécialisée dans la production d'étiquettes électroniques pour le secteur de la distribution. La société a été chahuté en 2023 par un rapport du cabinet d'études Gotham City Research dénonçant notamment des irrégularités comptables.
- **Steico** (Allemagne, Industrie) : la société est spécialisée dans les équipements d'isolation thermique et sonore à partir de bois. Le groupe doit faire face à une baisse des commandes

couplée à un environnement concurrentiel plus compliqué suite au développement de nouvelles lignes de production par des acteurs de son marché.

- **Valneva** (France, Soins de santé) : la société est spécialisée dans la recherche, la production et la distribution de vaccins destinés aux voyageurs. La société avait développé un vaccin COVID dont l'intérêt est très vite retombé, entraînant de fait une chute du cours.

Les 5 premières lignes du portefeuille au 31/12/2023 représentent 16% de l'actif et sont les suivantes :

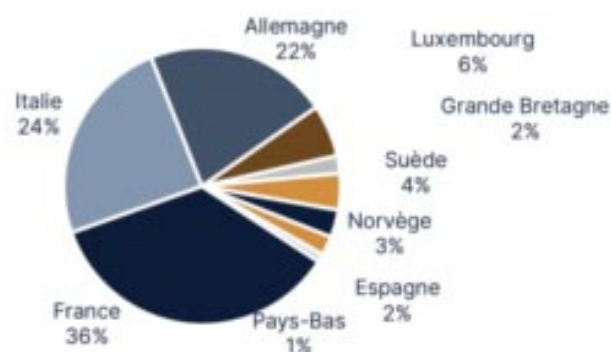
- **Wavestone** - France, Technologies de l'information : Entreprise de Services Numériques
- **Cembre** - Italie, Industrie : fabrication de connecteurs électriques
- **Nexus** - Allemagne, Soins de santé : logiciels pour les établissements de santé
- **Sword** - France, Technologies de l'information : Entreprise de Services Numériques
- **Infotel** - France, Technologies de l'information : Entreprise de Services Numériques

Le portefeuille est investi au minimum à 75% en actions de PME et ETI.

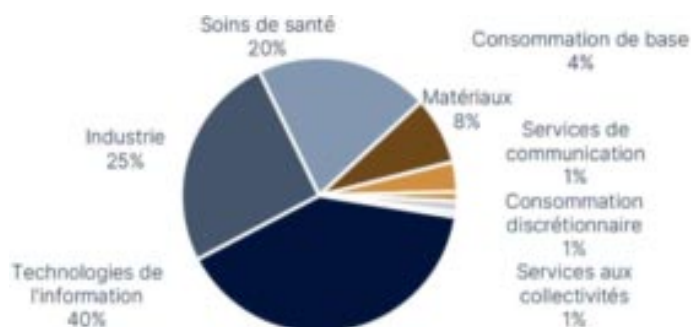
Les titres éligibles au PEA représentent, au 31/12/2023, 89,97% de l'actif.

Les titres éligibles au PEA PME représentent, au 31/12/2023, 79,93% de l'actif.

Les investissements réalisés en dehors de France représentent plus de 60% du portefeuille actions à fin décembre 2023 : la France représente 36% de l'allocation actions (vs 45% fin 2022), l'Allemagne 22% (vs 21%), l'Italie 24% (vs 17%), le Royaume-Uni 2% (vs 6%), la Suède 4% (vs 4%), le Luxembourg 6% (vs 4%), la Norvège 3% (vs 2%) et l'Espagne 2% (vs 1%) et les Pays-Bas 1% (pays non représenté en 2022).



Les principaux secteurs représentés dans le FCP au 31/12/2023 sont les Technologies de l'information à 40% des actions (vs 45%), les Soins de santé à 20% des actions (vs 18%), l'Industrie 25% (vs 18%), les Matériaux à 8% (vs 10%), la Consommation discrétionnaire à 1% (vs 4%), les Services de communication à 1% (vs 3%), les Services aux collectivités à 1% (vs 2%) et la Consommation de base 4% (secteur non présent en 2022) de la poche actions du fonds.



La capitalisation médiane des investissements réalisés est de 945M€ au 31/12/2023, la capitalisation moyenne pondérée des investissements réalisés est de 1 360M€ au 31/12/2023.

La trésorerie placée ou liquide représente le solde des placements du fonds au 31 décembre 2023.

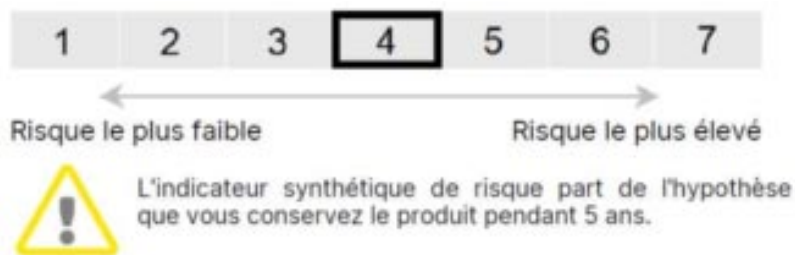
OPCVM de trésorerie :

- Allianz Euro Oblig CT ISR
- LBPAM 12-18 mois

Commission de mouvement sous-conservateur : N/A.

**INDICATEURS DE RISQUES**

**SRI Indicateur synthétique de risque et de rendement : 4 sur une échelle de 7**



Le risque réel peut être très différent si vous optez pour une sortie avant la fin de la période de détention recommandée, et vous pourriez obtenir moins en retour. Nous avons classé ce produit dans la catégorie 4 sur 7, ce qui correspond à une classe de risque moyenne.

L'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer.

Ce produit ne comprend aucune protection contre les performances futures du marché. Vous pouvez donc perdre tout ou partie de votre investissement.

**Les risques importants pour l'OPCVM non pris en compte dans l'indicateur sont :**

- Le risque de liquidité : il représente le risque qu'un marché financier, lorsque les volumes d'échanges sont faibles ou en cas de tensions sur ce marché, ne puisse absorber les volumes de ventes (ou d'achats) sans faire baisser (ou monter) significativement le prix des actifs ;
- Le risque de contrepartie : il représente le risque de défaillance d'un intervenant de marché l'empêchant d'honorer ses engagements vis-à-vis de votre portefeuille ;
- Le risque de crédit : il représente le risque qu'un émetteur ne puisse pas faire face à ses engagements ;
- L'utilisation des instruments financiers à terme peut augmenter ou réduire la capacité d'amplification des mouvements de marché de votre portefeuille.

La survenance de l'un de ces risques peut faire baisser la valeur liquidative de votre OPCVM. Pour en savoir plus sur les risques, veuillez- vous reporter à la rubrique Profil de Risque du prospectus de cet OPCVM.

**Calcul du risque global :** Le risque global est calculé selon la méthode de l'engagement pour calculer le risque global de l'OPC sur les contrats financiers.

**INFORMATIONS DIVERSES**

**Evènements relatifs à la société de gestion :**

Néant.

**Changements substantiels au cours de l'exercice :**

Néant.

**Gestion des risques :**

Dans le cadre de sa politique de gestion des risques, la société de gestion de portefeuille établit, met en œuvre et maintient opérationnelle une politique et des procédures de gestion des risques efficaces, appropriées et documentées qui permettent d'identifier les risques liés à ses activités, processus et systèmes.

Pour plus d'information, veuillez consulter le DIC de cet OPC et plus particulièrement sa rubrique « Indicateur de risque » ou son prospectus complet, disponibles sur simple demande auprès de la société de gestion (voir ci-dessous la rubrique « Accès à la documentation de l'OPC »).

**Gestion de la liquidité :**

La société de gestion de portefeuille a défini une politique de gestion de la liquidité basée sur des indicateurs d'illiquidité. Des mesures d'impact sont réalisées selon une fréquence adaptée et des seuils d'alerte sont prédéfinis. La société de gestion s'appuie donc sur un dispositif de contrôle et de surveillance de la liquidité assurant un traitement équitable des investisseurs.

**Instruments financiers détenus et émis par le dépositaire, la société de gestion ou une entité du groupe promoteur :**

Néant.

**Politique du gestionnaire en matière de droit de vote :**

Les informations concernant la politique de vote et le compte rendu de celui-ci sont disponibles sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

**Critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance :**

L'actif net du fonds étant inférieur à 500 millions d'euros, Eiffel NOVA Europe ISR n'est pas soumis aux obligations d'information prévues par le décret 2015-1850 concernant la prise en compte par le fonds de critères ESG dans sa politique d'investissement.

Toutefois, le fonds ayant obtenu le label ISR, il intègre des critères extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds afin de l'enrichir, et de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG.

A noter que le Fonds ne s'engage pas à réaliser des investissements prenant en compte des critères de l'Union Européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental au sens du Règlement Européen 2020/852 (« Règlement Taxonomie »).

Le fonds est classé comme un fonds article 8 au sens de la réglementation SFDR.

**Compte rendu de la procédure de sélection et d'évaluation des intermédiaires et contreparties :**

Eiffel Investment Group est une société de gestion agréée par l'AMF. Une politique et des procédures ont été définies par Eiffel Investment Group afin que le choix des investissements et des intermédiaires s'effectue de manière indépendante et dans l'intérêt des porteurs. Eiffel Investment Group choisit ses intermédiaires notamment en fonction de leur spécialisation sur les petites valeurs, secteur de prédilection d'Eiffel Investment Group, de leur réactivité, et de leur capacité à proposer des titres adaptés à l'orientation de gestion des OPCVM. Il n'existe pas d'obligation de volume dans les accords entre Eiffel Investment Group et ses intermédiaires. Conformément à la réglementation, la politique de suivi et de sélection des intermédiaires est disponible sur le site Internet de la société de gestion et/ou à son siège social.

**Rapport sur les frais d'intermédiation :**

Il est tenu à la disposition des porteurs un compte-rendu relatif aux frais d'intermédiation. Ce document est consultable à l'adresse internet suivante : <https://www.eiffel-ig.com/mentions-legales-et-reglementaires/>

**Instruments financiers dérivés :**

Néant.

**Transparence des opérations de financement sur titres et de la réutilisation des instruments financiers (SFTR) :**

Au cours de l'exercice, l'OPC n'a pas fait l'objet d'opérations relevant de la réglementation SFTR.

### **Politique de rémunération**

La politique de rémunération mise en place au sein d'Eiffel Investment Group SAS est conforme aux dispositions en matière de rémunération mentionnées dans la Directive 2011/61/UE du Parlement Européen et du Conseil du 8 juin 2011 sur les gestionnaires de fonds alternatifs, dite « Directive AIFM » ainsi que dans la Directive 2014/91/UE du Parlement Européen et du Conseil du 23 juillet 2014, dite « OPCVM 5 » concernant les OPCVM.

Eiffel Investment Group a procédé à l'identification d'une population de collaborateurs exerçant un pouvoir sur la gestion de la société et/ou une incidence sur la performance ou le profil de risque des fonds gérés.

Les dirigeants de la société sont responsables de la mise en œuvre de la politique de rémunération au niveau de la société. La société de gestion dispose d'un comité de rémunération.

L'enveloppe de rémunération variable est déterminée en fonction des performances des fonds et des performances, financières et non financières de la société de gestion, entre autres critères. Cette enveloppe est répartie entre les collaborateurs à la discrétion des dirigeants de la société, en tenant compte pour chaque collaborateur de sa contribution individuelle, de la contribution de son équipe et de la performance collective. Les critères de jugement sont financiers et non financiers, et reflètent l'appréciation de la performance de chaque collaborateur au titre de son rôle et de l'atteinte des objectifs fixés.

Sur l'exercice 2023, le montant total des rémunérations (incluant les rémunérations fixes et variables différées et non différées) versées par Eiffel Investment Group SAS à l'ensemble de son personnel s'élèvent à 14 573 024 euros (soit 107 bénéficiaires). Ce montant se décompose comme suit :

- Montant total des rémunérations fixes versées par la société de gestion sur l'exercice : 8 579 611 euros, soit 58,87% du total des rémunérations versées par la société à l'ensemble de son personnel.
- Montant total des rémunérations variables différées et non différées versées par la société de gestion sur l'exercice : 5 993 413 euros. L'ensemble des collaborateurs est éligible au dispositif de rémunération variable.

Par ailleurs, du « carried interest » a été versé au cours de l'exercice 2023, et est pris en compte dans le montant total de rémunérations variables versées ci-dessus.

Sur le total des rémunérations fixes et variables versées sur l'exercice, les rémunérations versées aux cadres supérieurs s'élèvent à 5 316 256 euros et les rémunérations versées aux autres membres du personnel ayant une incidence significative sur le profil de risque des fonds à 4 618 128 euros.

La politique de rémunération est revue annuellement et validée par la Direction d'Eiffel Investment Group. L'examen et l'évaluation annuel de la politique et de son application n'appelle pas de commentaire particulier.

La société de gestion a mis en place un barème de rémunération variable différée conforme aux exigences des Directives AIFM et UCITS V.

Les détails de la politique de rémunération sont disponibles sur le site internet de la société de gestion [www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com), ou sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Eiffel Investment Group.

### **Accès à la documentation de l'OPC :**

La documentation légale de l'OPC (DIC, prospectus, rapports périodiques ...) est disponible auprès de la Société de gestion, à son siège social ou à l'adresse e-mail suivante : [contact@eiffel-ig.com](mailto:contact@eiffel-ig.com).



# rapport du commissaire aux comptes

**Deloitte.**

Deloitte & Associés  
6 place de la Pyramide  
92908 Paris-La Défense Cedex  
France  
Téléphone : + 33 (0) 1 40 88 28 00  
www.deloitte.fr

Adresse postale :  
TSA 20303  
92030 La Défense Cedex

## Eiffel Nova Europe ISR

Fonds Commun de Placement

Société de Gestion :  
EIFFEL INVESTMENT GROUP

22 rue de Marignan  
75008 PARIS

## Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 29 décembre 2023

---

Aux porteurs de parts du FCP Eiffel Nova Europe ISR,

### Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la société de gestion, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'organisme de placement collectif Eiffel Nova Europe ISR constitué sous forme de fonds commun de placement (FCP) relatifs à l'exercice clos le 29 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du FCP, à la fin de cet exercice.

### Fondement de l'opinion sur les comptes annuels

#### Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

**Indépendance**

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

**Justification des appréciations**

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

**Vérifications spécifiques**

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par la société de gestion.

**Responsabilités de la société de gestion relatives aux comptes annuels**

Il appartient à la société de gestion d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la société de gestion d'évaluer la capacité du FCP à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider le FCP ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été établis par la société de gestion.



## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre FCP.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre:

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la société de gestion, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la société de gestion de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité du FCP à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Compte tenu des délais d'obtention de certaines informations nécessaires à la finalisation de nos travaux, le présent rapport est daté du 14 juin 2024

Paris La Défense, le 14 juin 2024

Le Commissaire aux Comptes

Deloitte & Associés

*Stéphane COLLAS*  
Stéphane COLLAS

# comptes annuels

# BILANactif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Immobilisations nettes</b>	-	-
<b>Dépôts</b>	-	-
<b>Instruments financiers</b>	<b>104 426 385,62</b>	<b>120 817 223,64</b>
• <b>ACTIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	102 267 975,62	112 939 789,59
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>OBLIGATIONS ET VALEURS ASSIMILÉES</b>		
Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>TITRES DE CRÉANCES</b>		
Négociés sur un marché réglementé ou assimilé		
<i>Titres de créances négociables</i>	-	-
<i>Autres titres de créances</i>	-	-
Non négociés sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
• <b>ORGANISMES DE PLACEMENTS COLLECTIFS</b>		
OPCVM et Fonds d'Investissement à Vocation Générale destinés aux non professionnels et équivalents d'autres pays	2 158 410,00	7 877 434,05
Autres Fonds destinés à des non professionnels et équivalents d'autres pays États membres de l'Union européenne	-	-
Fonds professionnels à vocation générale et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations cotés	-	-
Autres Fonds d'investissement professionnels et équivalents d'autres États membres de l'union européenne et organismes de titrisations non cotés	-	-
Autres organismes non européens	-	-
• <b>OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES</b>		
Créances représentatives de titres financiers reçus en pension	-	-
Créances représentatives de titres financiers prêtés	-	-
Titres financiers empruntés	-	-
Titres financiers donnés en pension	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• <b>CONTRATS FINANCIERS</b>		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
• <b>AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS</b>	-	-
<b>Créances</b>	<b>167 554,61</b>	<b>55 470,13</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	167 554,61	55 470,13
<b>Comptes financiers</b>	<b>7 197 053,60</b>	<b>8 935 032,46</b>
Liquidités	7 197 053,60	8 935 032,46
<b>Autres actifs</b>	-	-
<b>Total de l'actif</b>	<b>111 790 993,83</b>	<b>129 807 726,23</b>

# BILAN passif

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Capitaux propres</b>		
• Capital	118 842 604,21	131 482 979,30
• Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
• Report à nouveau	-	-
• Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 231 740,55	-1 923 727,10
• Résultat de l'exercice	-276 622,12	-333 159,03
<b>Total des capitaux propres</b> <i>(montant représentatif de l'actif net)</i>	<b>111 334 241,54</b>	<b>129 226 093,17</b>
<b>Instruments financiers</b>	-	-
• OPÉRATIONS DE CESSION SUR INSTRUMENTS FINANCIERS	-	-
• OPÉRATIONS TEMPORAIRES SUR TITRES FINANCIERS		
Dettes représentatives de titres financiers donnés en pension	-	-
Dettes représentatives de titres financiers empruntés	-	-
Autres opérations temporaires	-	-
• CONTRATS FINANCIERS		
Opérations sur un marché réglementé ou assimilé	-	-
Autres opérations	-	-
<b>Dettes</b>	<b>456 752,29</b>	<b>581 633,06</b>
Opérations de change à terme de devises	-	-
Autres	456 752,29	581 633,06
<b>Comptes financiers</b>	-	-
Concours bancaires courants	-	-
Emprunts	-	-
<b>Total du passif</b>	<b>111 790 993,83</b>	<b>129 807 726,23</b>

# HORS-bilan

29.12.2023

30.12.2022

Devise	EUR	EUR
<b>Opérations de couverture</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
<b>Autres opérations</b>		
• Engagements sur marchés réglementés ou assimilés		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Engagements de gré à gré		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-
• Autres engagements		
- Marché à terme ferme (Futures)	-	-
- Marché à terme conditionnel (Options)	-	-
- Dérivés de crédit	-	-
- Swaps	-	-
- Contracts for Differences (CFD)	-	-



# COMPTE de résultat

	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Produits sur opérations financières</b>		
• Produits sur dépôts et sur comptes financiers	177 551,95	9 527,00
• Produits sur actions et valeurs assimilées	1 730 498,09	1 964 764,16
• Produits sur obligations et valeurs assimilées	-	-
• Produits sur titres de créances	-	-
• Produits sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Produits sur contrats financiers	-	-
• Autres produits financiers	-	-
<b>Total (I)</b>	<b>1 908 050,04</b>	<b>1 974 291,16</b>
<b>Charges sur opérations financières</b>		
• Charges sur acquisitions et cessions temporaires de titres financiers	-	-
• Charges sur contrats financiers	-	-
• Charges sur dettes financières	-25,15	-31 904,83
• Autres charges financières	-	-
<b>Total (II)</b>	<b>-25,15</b>	<b>-31 904,83</b>
<b>Résultat sur opérations financières (I - II)</b>	<b>1 908 024,89</b>	<b>1 942 386,33</b>
Autres produits (III)	-	-
Frais de gestion et dotations aux amortissements (IV)	-2 147 051,20	-2 293 192,05
<b>Résultat net de l'exercice (L.214-17-1) (I - II + III - IV)</b>	<b>-239 026,31</b>	<b>-350 805,72</b>
Régularisation des revenus de l'exercice (V)	-37 595,81	17 646,69
Acomptes sur résultat versés au titre de l'exercice (VI)	-	-
<b>Résultat (I - II + III - IV +/- V - VI) :</b>	<b>-276 622,12</b>	<b>-333 159,03</b>

# 1 règles & méthodes comptables

Les comptes annuels sont présentés sous la forme prévue par le Règlement ANC 2014-01 abrogeant le Règlement CRC 2003-02 modifié.

## **Règles d'évaluation des actifs**

### **Comptabilisation des revenus**

Le FCP comptabilise ses revenus selon la méthode du coupon encaissé.

### **Comptabilisation des entrées et sorties en portefeuille**

La comptabilisation des entrées et sorties de titres dans le portefeuille du FCP est effectuée frais de négociation exclus.

## **Méthodes de valorisation**

Le FCP se conforme aux règles comptables prescrites par la réglementation en vigueur, et notamment au plan comptable des OPCVM.

### **Méthode d'évaluation des instruments financiers**

Le calcul de la valeur liquidative de la part est effectué en tenant compte des règles d'évaluation précisées ci-dessous :

- Les valeurs mobilières de placement et les instruments financiers français et étrangers cotés sont valorisés au cours de clôture de leur marché principal (dernier cours de bourse du jour de la valeur liquidative).

Toutefois, les valeurs négociées en bourse, dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évaluées à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Toutefois les instruments ci-dessous sont évalués selon les méthodes spécifiques suivantes :

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie résiduelle est supérieure à 3 mois :

Les TCN faisant l'objet de transactions significatives sont évalués au prix de marché. En l'absence de transactions significatives, une évaluation de ces titres est faite par application d'une méthode actuarielle, utilisant un taux de référence éventuellement majoré ou minoré d'une marge représentative des caractéristiques intrinsèques de l'émetteur.

- Les titres de créances négociables dont la durée de vie est égale ou inférieure à 3 mois :

Les TCN, d'une durée de vie résiduelle égale ou inférieure à trois mois et en l'absence de sensibilité particulière pourront être évalués selon la méthode linéaire.

- Les parts ou actions d'OPCVM sont évaluées à la dernière valeur liquidative connue.

- Les warrants ou bons de souscription obtenus gratuitement lors de placements privés ou d'augmentation de capital seront valorisés dès leur admission sur un marché réglementé ou l'organisation d'un marché de gré à gré.

- Les sommes en dépôt sont valorisées à leur valeur réelle.

- Les opérations portant sur des instruments financiers à terme ou conditionnels négociés sur les marchés organisés français ou étrangers sont évalués sur la base du cours de clôture de leur marché principal.

- Les opérations à terme ferme ou conditionnelles ou les opérations d'échange conclues sur les marchés de gré à gré autorisés par la réglementation applicable aux OPCVM sont évaluées à leur valeur de marché ou à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion.

Les instruments financiers dont le cours n'a pas été constaté le jour de l'évaluation ou dont le cours a été corrigé sont évalués à leur valeur probable de négociation sous la responsabilité de la société de gestion. Ces évaluations et leur justification sont communiquées au commissaire aux comptes à l'occasion de ses contrôles.

### **Règles d'évaluation des engagements hors-bilan**

- Les contrats à terme fermes sont calculés à la valeur de marché. Elle est égale au cours (ou

à l'estimation, si l'opération est réalisée de gré à gré) multiplié par le nombre de contrats, multiplié par le nominal ;

- Les opérations conditionnelles sont calculées à la valeur du marché qui est la traduction en équivalent sous-jacent de l'option. Cette traduction consiste à multiplier le nombre d'options par un delta. Le delta résulte d'un modèle mathématique (de type Black-Scholes) dont les paramètres sont : le cours du sous-jacent, la durée à l'échéance, le taux d'intérêt court terme, le prix d'exercice de l'option et la volatilité du sous-jacent.

### Rémunération

Conformément à la Directive UCITS V (2014/91/UE), Eiffel Investment Group a mis en place une politique de rémunération en vue d'assurer une gestion saine et efficace qui ne favorise pas une prise de risque incompatible avec les profils de risque de la société de gestion et ne gêne pas l'obligation de la société de gestion d'agir dans l'intérêt supérieur de l'OPCVM.

La politique de rémunération a été conçue et mise en place de manière à favoriser une stabilité et une création de valeur durables pour la Société de Gestion, tout en permettant d'attirer, de former et de fidéliser les employés.

La politique de rémunération est revue annuellement. Les détails de la politique de rémunération sont disponibles gratuitement sur le site internet de la société de gestion [www.eiffel-ig.com](http://www.eiffel-ig.com), ou sur simple demande écrite de l'investisseur auprès d'Eiffel Investment Group.

### Méthodes d'évaluation des engagements hors-bilan

Les opérations de hors-bilan sont évaluées à la valeur d'engagement.

La valeur d'engagement pour les contrats à terme fermes est égale au cours (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le nominal.

La valeur d'engagement pour les opérations conditionnelles est égale au cours du titre sous-jacent (en devise de l'opc) multiplié par le nombre de contrats multiplié par le delta multiplié par le nominal du sous-jacent.

La valeur d'engagement pour les contrats d'échange est égale au montant nominal du contrat (en devise de l'opc).

### Frais de fonctionnement et de gestion

Ces frais recouvrent tous les frais facturés directement à l'OPCVM, à l'exception des frais de transaction. Les frais de transaction incluent les frais d'intermédiation (courtages, impôts de bourse, etc...) et la commission de mouvement perçue notamment par le dépositaire et la société de gestion.

Aux frais de fonctionnement et de gestion peuvent s'ajouter :

- Des commissions de surperformance. Celles-ci rémunèrent la société de gestion dès lors que l'OPCVM a dépassé ses objectifs. Elles sont facturées à l'OPCVM ;
- Des commissions de mouvement facturées à l'OPCVM ;

Pour plus de précision sur les frais effectivement facturés à l'OPCVM, se reporter au Document d'Informations Clés pour l'Investisseur.

Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)
Frais de gestion financière et Frais administratifs externes à la société de gestion	Actif net	<b>Parts A : 2,2% TTC maximum</b> <b>Parts I : 1,2% TTC maximum</b>
Frais indirects maximum (commissions et frais de gestion)	Actif net	Néant
Prestataires percevant des commissions de mouvement	Prélèvement sur chaque transaction	Néant
Frais facturés à l'OPC	Assiette	Taux, barème (TTC)



Commission de surperformance	Actif net	10% maximum TTC de la surperformance du FCP par rapport à l'indicateur de référence le MSCI EUROPE SMALL CAP, dividendes nets réinvestis, si la performance du FCP est positive.
------------------------------	-----------	--

Les frais de gestion financière incluent les éventuelles rétrocessions versées à des tiers qui sont les intermédiaires de la distribution du FCP.

Ces frais sont calculés en pourcentage des encours ou des frais de gestion et des droits d'entrée – à savoir 35 et 55% des frais de gestion et jusqu'à 100% des droits d'entrée.

**Modalités de calcul de la commission de surperformance**

Fréquence de cristallisation de la commission de surperformance

La fréquence de cristallisation de la commission de surperformance, à savoir la fréquence à laquelle la commission de surperformance accumulée, doit être payée à la société de gestion est de douze mois. La période de cristallisation sera tous les ans du 1er janvier au 31 décembre.

Période de référence de la performance

La période de référence de la performance est la période au cours de laquelle la performance est mesurée et comparée à celle de l'indicateur de référence et à l'issue de laquelle il est possible de réinitialiser le mécanisme de compensation de la sous-performance (ou performance négative) passée. Cette période est fixée à 5 ans.

Indicateur de référence

MSCI EUROPE SMALL CAP

Méthode de calcul

La commission de surperformance est une commission variable basée sur la comparaison entre la performance du FCP et celle de l'indicateur de référence.

La commission de surperformance est provisionnée à chaque valeur liquidative.

La provision de commission de surperformance est ajustée à l'occasion de chaque calcul de valeur liquidative, sur la base de 10% de la surperformance du FCP par rapport à l'indicateur de référence, sous réserve que la performance du FCP soit positive. Dans le cas d'une sous-performance du FCP par rapport à l'indicateur de référence entre deux valeurs liquidatives, toute provision passée précédemment sera réajustée par une reprise sur provision. Les reprises sur provision sont plafonnées à hauteur des dotations existantes.

Le calcul de la commission de surperformance s'applique au niveau de chaque part concernée du FCP. Il est basé sur la comparaison entre :

- l'actif comptable de la part du FCP après prise en compte des frais de gestion fixes et avant la prise en compte de la commission de surperformance ;
- un « actif fictif » subissant les mêmes flux de souscriptions et de rachats que le FCP, incrémenté de la performance de l'indicateurs de référence.

La différence entre les deux actifs donne donc la surperformance du FCP par rapport à son indicateur de référence. Ainsi, si cette différence est négative, cela constitue une sous-performance qu'il conviendra de rattraper au cours des années suivantes avant de pouvoir provisionner à nouveau au titre de la commission de surperformance.

Prélèvement de la commission de surperformance et période de rattrapage de performances négatives

En cas de surperformance du FCP à l'issue de la période de cristallisation, et de performance positive du FCP, la société de gestion perçoit les commissions provisionnées et une nouvelle période de cristallisation démarre.

En cas de surperformance du FCP à l'issue de la période de cristallisation avec en parallèle une performance négative du FCP, la société de gestion ne perçoit pas la commission de surperformance et une nouvelle période de cristallisation démarre.

En cas de sous-performance du FCP par rapport à l'indicateur de référence à l'issue de la période de cristallisation, aucune commission n'est perçue et la période de cristallisation est allongée de 12 mois afin que cette sous-performance soit compensée avant que des

commissions de surperformance ne deviennent exigibles à nouveau. La période d'observation initiale peut être allongée jusqu'à 5 ans (période de référence). Chaque année de sous-performance est reportée sur une période de 5 ans avant qu'une commission de surperformance ne devienne payable.

Cette commission de surperformance est prélevée annuellement au bénéfice de la société de gestion le dernier jour de bourse ouvert de l'exercice.

En cas de rachat de parts, s'il y a une provision pour commission de surperformance, la partie proportionnelle aux parts remboursées sera définitivement acquise et prélevée par la Société de Gestion.

#### **Devise de comptabilité**

Euro.

#### **Indication des changements comptables soumis à l'information particulière des porteurs**

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication des autres changements soumis à l'information particulière des porteurs** *(Non certifiés par le commissaire aux comptes)*

- Changement intervenu : Néant.
- Changement à intervenir : Néant.

#### **Indication et justification des changements d'estimation et de modalités d'application**

Néant.

#### **Indication de la nature des erreurs corrigées au cours de l'exercice**

Néant.

#### **Indication des droits et conditions attachés à chaque catégorie de parts**

FCP de Capitalisation : les sommes distribuables sont intégralement capitalisées chaque année, à l'exception de celles qui font l'objet d'une distribution obligatoire en vertu de la loi.

Capitalisation intégrale des revenus. Comptabilisation des coupons encaissés.



# 2 évolutionactif net

Devise	29.12.2023	30.12.2022
	EUR	EUR
<b>Actif net en début d'exercice</b>	<b>129 226 093,17</b>	<b>150 215 127,73</b>
Souscriptions (y compris la commission de souscription acquise à l'Opc)	27 421 806,21	61 209 813,82
Rachats (sous déduction de la commission de rachat acquise à l'Opc)	-38 358 704,26	-41 643 787,63
Plus-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	6 787 139,36	4 504 217,31
Moins-values réalisées sur dépôts et instruments financiers	-13 053 037,16	-6 101 223,63
Plus-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Moins-values réalisées sur contrats financiers	-	-
Frais de transaction	-148 334,35	-107 869,65
Différences de change	-100 857,63	-1 616 041,15
Variations de la différence d'estimation des dépôts et instruments financiers :	-200 837,49	-36 883 337,91
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	2 626 836,45	2 827 673,94
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	2 827 673,94	39 711 011,85
Variations de la différence d'estimation des contrats financiers :	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N</i>	-	-
- <i>Différence d'estimation exercice N-1</i>	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur plus et moins-values nettes	-	-
Distribution de l'exercice antérieur sur résultat	-	-
Résultat net de l'exercice avant compte de régularisation	-239 026,31	-350 805,72
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur plus et moins-values nettes	-	-
Acompte(s) versé(s) au cours de l'exercice sur résultat	-	-
Autres éléments	-	-
<b>Actif net en fin d'exercice</b>	<b>111 334 241,54</b>	<b>129 226 093,17</b>

# 3 compléments d'information

## 3.1. Instruments financiers : ventilation par nature juridique ou économique d'instrument

### 3.1.1. Ventilation du poste "Obligations et valeurs assimilées" par nature d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Obligations indexées	-	-
Obligations convertibles	-	-
Obligations à taux fixe	-	-
Obligations à taux variable	-	-
Obligations zéro coupons	-	-
Titres participatifs	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.2. Ventilation du poste "Titres de créances" par nature juridique ou économique d'instrument

	Négociées sur un marché réglementé ou assimilé	Non négociées sur un marché réglementé ou assimilé
Bons du Trésor	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs non financiers	-	-
Titres de créances à court terme (NEU CP) émis par des émetteurs bancaires	-	-
Titres de créances à moyen terme NEU MTN	-	-
Autres instruments	-	-

### 3.1.3. Ventilation du poste "Opérations de cession sur instruments financiers" par nature d'instrument

	Titres reçus en pension cédés	Titres empruntés cédés	Titres acquis à réméré cédés	Ventes à découvert
Actions	-	-	-	-
Obligations	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Autres instruments	-	-	-	-

## 3.1.4. Ventilation des rubriques de hors-bilan par type de marché (notamment taux, actions)

	Taux	Actions	Change	Autres
<b>Opérations de couverture</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-
<b>Autres opérations</b>				
Engagements sur les marchés réglementés ou assimilés	-	-	-	-
Engagements de gré à gré	-	-	-	-
Autres engagements	-	-	-	-

## 3.2. Ventilation par nature de taux des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	Taux fixe	Taux variables	Taux révisable	Autres
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	7 197 053,60
<b>Passif</b>				
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

## 3.3. Ventilation par maturité résiduelle des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

	0 - 3 mois	3 mois - 1 an	1 - 3 ans	3 - 5 ans	> 5 ans
<b>Actif</b>					
Dépôts	-	-	-	-	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	7 197 053,60	-	-	-	-
<b>Passif</b>					
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>					
Opérations de couverture	-	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-	-



### 3.4. Ventilation par devise de cotation ou d'évaluation des postes d'actif, de passif et de hors-bilan

Cette ventilation est donnée pour les principales devises de cotation ou d'évaluation, à l'exception de la devise de tenue de la comptabilité.

Par devise principale	SEK	NOK	GBP	Autres devises
<b>Actif</b>				
Dépôts	-	-	-	-
Actions et valeurs assimilées	4 338 106,48	3 231 557,24	2 100 960,24	-
Obligations et valeurs assimilées	-	-	-	-
Titres de créances	-	-	-	-
OPC	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Créances	-	-	9 838,33	-
Comptes financiers	-	-	-	-
Autres actifs	-	-	-	-
<b>Passif</b>				
Opé. de cession sur inst. financiers	-	-	-	-
Opérations temporaires sur titres financiers	-	-	-	-
Dettes	-	-	-	-
Comptes financiers	-	-	-	-
<b>Hors-bilan</b>				
Opérations de couverture	-	-	-	-
Autres opérations	-	-	-	-

### 3.5. Créances et Dettes : ventilation par nature

Détail des éléments constitutifs des postes "autres créances" et "autres dettes", notamment ventilation des opérations de change à terme par nature d'opération (achat/vente).

<b>Créances</b>	<b>167 554,61</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Achats à terme de devises	-
Montant total négocié des Ventes à terme de devises	-
Autres Créances :	
-	157 716,28
Coupons a recevoir	9 838,33
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-
<b>Dettes</b>	<b>456 752,29</b>
Opérations de change à terme de devises :	
Ventes à terme de devises	-
Montant total négocié des Achats à terme de devises	-
Autres Dettes :	
Frais provisionnes	452 819,24
RACHAT à payer	3 933,05
-	-
-	-
-	-
Autres opérations	-

### 3.6. Capitaux propres

Catégorie de part émise / rachetée pendant l'exercice :	Souscriptions		Rachats	
	Nombre de parts	Montant	Nombre de parts	Montant
PART AC / FR0011585520	47 087,724	11 317 681,88	69 946,367	16 316 070,87
PART IC / FR0011585538	601,371	16 104 124,33	850,886	22 042 633,39
Commission de souscription / rachat par catégorie de part :		Montant		Montant
PART AC / FR0011585520		-		-
PART IC / FR0011585538		-		-
Rétrocessions par catégorie de part :		Montant		Montant
PART AC / FR0011585520		-		-
PART IC / FR0011585538		-		-
Commissions acquises à l'Opc par catégorie de part :		Montant		Montant
PART AC / FR0011585520		-		-
PART IC / FR0011585538		-		-

### 3.7. Frais de gestion

Frais de fonctionnement et de gestion (frais fixes) en % de l'actif net moyen %

Catégorie de part :	
PART AC / FR0011585520	2,20
PART IC / FR0011585538	1,20

Commission de surperformance (frais variables) : montant des frais de l'exercice **Montant**

Catégorie de part :	
PART AC / FR0011585520	-
PART IC / FR0011585538	-
Rétrocession de frais de gestion :	
- Montant des frais rétrocédés à l'Opc	-
- Ventilation par Opc "cible" :	
- Opc 1	-
- Opc 2	-
- Opc 3	-
- Opc 4	-

### 3.8. Engagements reçus et donnés

3.8.1. Description des garanties reçues par l'Opc avec mention des garanties de capital .....néant

3.8.2. Description des autres engagements reçus et/ou donnés .....néant

### 3.9. Autres informations

3.9.1. Valeur actuelle des instruments financiers faisant l'objet d'une acquisition temporaire :

- Instruments financiers reçus en pension (livrée) -

- Autres opérations temporaires -

3.9.2. Valeur actuelle des instruments financiers constitutifs de dépôts de garantie :

Instruments financiers reçus en garantie et non inscrits au bilan :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

Instruments financiers donnés en garantie et maintenus dans leur poste d'origine :

- actions -

- obligations -

- titres de créances -

- autres instruments financiers -

3.9.3. Instruments financiers détenus en portefeuille émis par les entités liées à la société de gestion (fonds) ou aux gestionnaires financiers (Sicav) et opc gérés par ces entités :

- opc -

- autres instruments financiers -

**3.10. Tableau d'affectation du résultat** *(En devise de comptabilité de l'Opc)*

**Acomptes versés au titre de l'exercice**

Date	Catégorie de part	Montant global	Montant unitaire	Crédit d'impôt totaux	Crédit d'impôt unitaire
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-
-	-	-	-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation du résultat</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Report à nouveau	-	-
Résultat	-276 622,12	-333 159,03
<b>Total</b>	<b>-276 622,12</b>	<b>-333 159,03</b>

PART AC / FR0011585520	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	-430 533,61	-519 834,11
<b>Total</b>	<b>-430 533,61</b>	<b>-519 834,11</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

PART IC / FR0011585538	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Report à nouveau de l'exercice	-	-
Capitalisation	153 911,49	186 675,08
<b>Total</b>	<b>153 911,49</b>	<b>186 675,08</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-
<b>Crédits d'impôt attaché à la distribution du résultat</b>	-	-

**3.11. Tableau d'affectation des sommes distribuables afférentes aux plus et moins-values nettes**

*(En devise de comptabilité de l'Opc)*

**Acomptes sur plus et moins-values nettes versés au titre de l'exercice**

Date	Montant global	Montant unitaire
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-
-	-	-

	29.12.2023	30.12.2022
<b>Affectation des plus et moins-values nettes</b>	EUR	EUR
<b>Sommes restant à affecter</b>		
Plus et moins-values nettes antérieures non distribuées	-	-
Plus et moins-values nettes de l'exercice	-7 231 740,55	-1 923 727,10
Acomptes versés sur plus et moins-values nettes de l'exercice	-	-
<b>Total</b>	<b>-7 231 740,55</b>	<b>-1 923 727,10</b>

PART AC / FR0011585520	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 921 095,71	-1 032 835,07
<b>Total</b>	<b>-3 921 095,71</b>	<b>-1 032 835,07</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

PART IC / FR0011585538	29.12.2023	30.12.2022
Devise	EUR	EUR
<b>Affectation</b>		
Distribution	-	-
Plus et moins-values nettes non distribuées	-	-
Capitalisation	-3 310 644,84	-890 892,03
<b>Total</b>	<b>-3 310 644,84</b>	<b>-890 892,03</b>
<b>Information relative aux parts ouvrant droit à distribution</b>		
Nombre de parts	-	-
Distribution unitaire	-	-

**3.12. Tableau des résultats et autres éléments caractéristiques du FCP au cours des 5 derniers exercices**

Date de création du Fonds : 30 octobre 2013.

Devise					
EUR	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Actif net</b>	<b>111 334 241,54</b>	129 226 093,17	150 215 127,73	78 559 762,00	61 878 782,96

PART AC / FR0011585520	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>257 712,693</b>	280 571,336	257 172,602	168 152,977	131 519,797
<b>Valeur liquidative</b>	<b>233,95</b>	246,7	334,05	249,94	223,14
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-16,88</b>	-5,53	25,59	2,08	-3,76

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.

PART IC / FR0011585538	Devise de la part et de la valeur liquidative : EUR				
	<b>29.12.2023</b>	30.12.2022	31.12.2021	31.12.2020	31.12.2019
<b>Nombre de parts en circulation</b>	<b>1 978,787</b>	2 228,302	1 781,183	1 365,063	1 371,701
<b>Valeur liquidative</b>	<b>25 793,82</b>	26 929,58	36 102,4	26 761,6	23 715,27
<b>Distribution unitaire sur plus et moins-values nettes (y compris acomptes)</b>	-	-	-	-	-
<b>Distribution unitaire (y compris acomptes)*</b>	-	-	-	-	-
<b>Crédit d'impôt unitaire transféré aux porteurs (personne physique) <sup>(1)</sup></b>	-	-	-	-	-
<b>Capitalisation unitaire*</b>	<b>-1 595,28</b>	-316,03	3 052,51	394,50	-179,35

\* Les montants de la distribution unitaire, de la capitalisation unitaire et des crédits d'impôt sont indiqués en devise de comptabilité de l'Opc. La capitalisation unitaire correspond à la somme du résultat et des plus et moins-values nettes sur le nombre de parts en circulation. Cette méthode de calcul est appliquée depuis le 1er janvier 2013.

<sup>(1)</sup> En application de l'Instruction Fiscale du 4 mars 1993 de la Direction Générale des Impôts, le crédit d'impôt unitaire est déterminé le jour du détachement du dividende par répartition du montant global des crédits d'impôt entre les actions en circulation à cette date.



# 4 inventaire au 29.12.2023

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
<i>Valeurs mobilières</i>						
<i>Action</i>						
DE000A0Z23Q5	ADESSO AG	PROPRE	20 000,00	2 148 000,00	EUR	1,93
DE000A0WMPJ6	AIXTRON	PROPRE	53 000,00	2 048 980,00	EUR	1,84
NL0012817175	ALFEN NV	PROPRE	16 363,00	986 361,64	EUR	0,89
DE0005104400	ATOSS SOFTWARE AG	PROPRE	13 000,00	2 717 000,00	EUR	2,44
FR0000063737	AUBAY	PROPRE	82 000,00	3 415 300,00	EUR	3,07
LU1704650164	BEFESA SA	PROPRE	78 166,00	2 751 443,20	EUR	2,47
IT0005331019	CAREL INDUSTRIES S P A	PROPRE	129 650,00	3 215 320,00	EUR	2,89
IT0001128047	CEMBRE	PROPRE	98 000,00	3 645 600,00	EUR	3,27
DE000A0JC8S7	DATAGROUP SE	PROPRE	48 000,00	2 755 200,00	EUR	2,47
FR0013283108	DELTA PLUS GROUP	PROPRE	19 213,00	1 487 086,20	EUR	1,34
IT0005453250	EL EN SPA	PROPRE	244 909,00	2 387 862,75	EUR	2,14
FR0012882389	EQUASENS	PROPRE	48 452,00	2 960 417,20	EUR	2,66
FR0000035818	ESKER	PROPRE	5 000,00	798 000,00	EUR	0,72
FR0013217312	ESKER SA PRIME FEDELITY BONUS	PROPRE	10 000,00	1 596 000,00	EUR	1,43
DE0005664809	EVOTEC SE	PROPRE	148 000,00	3 149 440,00	EUR	2,83
GB0031477770	FD TECHNOLOGIES PLC	PROPRE	17 673,00	233 863,99	GBP	0,21
FR0012419307	FOCUS ENTERTAINMENT SA	PROPRE	71 319,00	1 109 723,64	EUR	1,00
GB00BSBMW716	FOCUSRITE PLC	PROPRE	190 000,00	1 289 914,27	GBP	1,16
DE000A0LD6E6	GERRESHEIMER AG	PROPRE	22 500,00	2 122 875,00	EUR	1,91
FR0010929125	ID LOGISTICS GROUP	PROPRE	11 042,00	3 378 852,00	EUR	3,03
FR0000071797	INFOTEL	PROPRE	64 657,00	3 426 821,00	EUR	3,08
IT0005455875	INTERCOS SPA	PROPRE	111 482,00	1 594 192,60	EUR	1,43
IT0001078911	INTERPUMP GROUP	PROPRE	72 190,00	3 383 545,30	EUR	3,04
ES0157261019	LABORATORIOS FARMACEUTICOS ROV	PROPRE	38 500,00	2 317 700,00	EUR	2,08
FR0000065484	LECTRA	PROPRE	77 687,00	2 427 718,75	EUR	2,18

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
DE0006580806	MENSCH UND MASCHINE SOFTWARE	PROPRE	49 500,00	2 722 500,00	EUR	2,45
DE0005220909	NEXUS	PROPRE	60 739,00	3 535 009,80	EUR	3,18
FR0000052680	OENEO	PROPRE	185 000,00	2 386 500,00	EUR	2,14
IT0005274094	PHARMANUTRA SPA	PROPRE	35 547,00	2 004 850,80	EUR	1,80
IT0005337958	PIOVAN S P A	PROPRE	273 000,00	2 921 100,00	EUR	2,62
FR0000039091	ROBERTET S.A.	PROPRE	3 926,00	3 258 580,00	EUR	2,93
GB00BVFCZV34	RWS HOLDINGS PLC	PROPRE	200 000,00	577 181,98	GBP	0,52
SE0015988373	SEDANA MEDICAL AB	PROPRE	719 917,00	1 502 638,58	SEK	1,35
FR0010202606	SIDETRADE	PROPRE	19 536,00	3 164 832,00	EUR	2,84
NO0011008971	SMARTCRAFT A SA	PROPRE	960 000,00	1 930 163,25	NOK	1,73
FR0004180578	SWORD GROUP	PROPRE	87 000,00	3 466 950,00	EUR	3,11
DE000A2YN900	TEAMVIEWER SE	PROPRE	50 000,00	703 000,00	EUR	0,63
FR0013333432	THERMADOR GROUPE	PROPRE	28 783,00	2 432 163,50	EUR	2,18
SE0011205202	VITROLIFE AB	PROPRE	161 594,00	2 835 467,90	SEK	2,55
FR0011995588	VOLTALIA SA	PROPRE	55 334,00	576 580,28	EUR	0,52
FR0013357621	WAVESTONE SA	PROPRE	64 706,00	3 798 242,20	EUR	3,41
IT0005440893	WIIT SPA	PROPRE	171 672,00	3 347 604,00	EUR	3,01
NO0010713936	ZAPTEC ASA	PROPRE	671 640,00	1 301 393,99	NOK	1,17
IT0004171440	ZIGNAGO VETRO SPA	PROPRE	172 230,00	2 455 999,80	EUR	2,21
<b>Total Action</b>				<b>102 267 975,62</b>		<b>91,86</b>
<b>O.P.C.V.M.</b>						
FR0011375989	OSTRUM SRI CREDIT 12 M FCP	PROPRE	200,00	2 158 410,00	EUR	1,94
<b>Total O.P.C.V.M.</b>				<b>2 158 410,00</b>		<b>1,94</b>
<b>Total Valeurs mobilières</b>				<b>104 426 385,62</b>		<b>93,80</b>
<b>Liquidités</b>						
<b>BANQUE OU ATTENTE</b>						
	ACH DIFF OP DE CAPI	PROPRE	-3 933,05	-3 933,05	EUR	-0,00
	BANQUE EUR SGP	PROPRE	7 197 053,60	7 197 053,60	EUR	6,46
	SOUS RECEV EUR SGP	PROPRE	157 716,28	157 716,28	EUR	0,14
<b>Total BANQUE OU ATTENTE</b>				<b>7 350 836,83</b>		<b>6,60</b>
<b>FRAIS DE GESTION</b>						
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-306 819,66	-306 819,66	EUR	-0,28

Code valeur	Libellé valeur	Statut Valeur	Quantité	Valeur boursière	Devise de cotation	% Actif net
	PRCOMGESTFIN	PROPRE	-145 999,58	-145 999,58	EUR	-0,13
<b>Total FRAIS DE GESTION</b>				<b>-452 819,24</b>		<b>-0,41</b>
<b>Total Liquidites</b>				<b>6 898 017,59</b>		<b>6,20</b>
<b>Coupons</b>						
<b>Action</b>						
GB00BSBMW716	FOCUSRITE PLC	ACHLIG	190 000,00	9 838,33	GBP	0,01
<b>Total Action</b>				<b>9 838,33</b>		<b>0,01</b>
<b>Total Coupons</b>				<b>9 838,33</b>		<b>0,01</b>
<b>Total EIFFEL NOVA EUROPE ISR</b>				<b>111 334 241,54</b>		<b>100,00</b>



**Modèle d'informations périodiques pour les produits financiers visés à l'article 8, paragraphes 1, 2 et 2 bis, du règlement (UE) 2019/2088 et à l'article 6, premier alinéa, du règlement (UE) 2020/852**

Par **investissement durable**, on entend un investissement dans une activité économique qui contribue à un objectif environnemental ou social, pour autant qu'il ne cause de préjudice important à aucun de ces objectifs et que les sociétés bénéficiaires des investissements appliquent des pratiques de bonne gouvernance.

La **taxinomie de l'UE** est un système de classification institué par le règlement (UE) 2020/852, qui dresse une liste d'**activités économiques durables sur le plan environnemental**. Ce règlement n'établit pas de liste d'activités économiques durables sur le plan social. Les investissements durables ayant un objectif environnemental ne sont pas nécessairement alignés sur la taxinomie.

**Dénomination du produit:**  
EIFFEL NOVA EUROPE ISR

**Identifiant d'entité juridique:**  
96950058QNB6GV913H76

## Caractéristiques environnementales et/ou sociales

**Ce produit financier avait-il un objectif d'investissement durable?**

**Oui**                         **X Non**

<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif environnemental</b> : ___% <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> </ul>	<input type="checkbox"/> Il promouvait des <b>caractéristiques environnementales et/ou sociales (E/S)</b> et bien qu'il n'ait pas eu d'objectif d'investissement durable, il présentait une proportion de ___% d'investissements durables <ul style="list-style-type: none"> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui sont considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif environnemental dans des activités économiques qui ne sont pas considérées comme durables sur le plan environnemental au titre de la taxinomie de l'UE</li> <li><input type="checkbox"/> ayant un objectif social</li> </ul>
<input type="checkbox"/> Il a réalisé des <b>investissements durables ayant un objectif social</b> : ___%	<input checked="" type="checkbox"/> Il promouvait des caractéristiques E/S, mais <b>n'a pas réalisé d'investissements durables</b>



**Les indicateurs de durabilité** permettent de mesurer la manière dont les caractéristiques environnementales ou sociales promues par le produit financier sont atteintes.

### Dans quelle mesure les caractéristiques environnementales et/ou sociales promues par ce produit financier ont-elles été atteintes?

La gestion du fonds s'appuie sur une sélection rigoureuse de titres « stock picking ». Les sociétés sélectionnées sont des sociétés offrant des perspectives de revalorisation significatives à moyen ou à long-terme au regard de leur valeur et/ou de leurs qualités fondamentales. La politique d'investissement des fonds intègre des critères financiers et extra-financiers dans les domaines de l'environnement, du social, de la gouvernance, et des parties prenantes externes. Les objectifs poursuivis sont de 2 ordres :

#### 1. Enrichir le process de gestion :

- L'intégration de critères extra financiers (environnementaux, sociaux, de gouvernance) dans le processus de sélection de valeurs enrichit l'analyse, contribue à une meilleure connaissance des sociétés et permet donc une meilleure évaluation des risques.
- Considérant que les bonnes pratiques ESG au sein des entreprises permettent de bâtir des piliers solides et durables de développement, les entreprises ayant de bonnes pratiques et visant une amélioration de celles-ci nous semblent mieux armées pour créer de la valeur.

#### 2. Promouvoir la transparence et l'amélioration des pratiques dans le temps :

Ces engagements permettent de promouvoir auprès de sociétés, indépendamment de leurs tailles, des bonnes pratiques et de la transparence, dans une optique d'amélioration sur le long terme. L'objectif de gestion du FCP Eiffel NOVA Europe ISR est, dans le cadre d'une allocation dynamique décidée par la société de gestion, de surperformer à long terme le benchmark de référence MSCI Europe Small Cap sur la durée de placement recommandée, tout en intégrant des critères extra-financiers (Environnement, Social, Gouvernance) dans le processus de sélection et d'analyse des titres du fonds afin de l'enrichir, et de contribuer à faire progresser les entreprises sur les enjeux ESG.

#### ● Quelle a été la performance des indicateurs de durabilité?

Indicateur de durabilité	2022	2023	Taux de couverture 2023
Scoring ESG GAIA (note sur 100)	58	58	100%
Environnement : Intensité carbone moyenne (scope 1,2 et 3) (tCO2/M€ de chiffre d'affaires)	300	278	98%
Environnement : Part des entreprises ayant formalisé d'une politique environnementale	72%	67%	100%
Environnement : Part des entreprises ayant réalisé un audit énergétique	89%	94%	71%
Social : ratio de mixité dans la promotion des managers (part des femmes dans le management/part des femmes dans l'effectif)	87%	90%	83%
Social : évolution nette moyenne de l'effectif	9%	11%	82%
Gouvernance : Taux moyen d'indépendance du Conseil	48%	45%	100%
Gouvernance : Taux moyen de femmes parmi les membres du Conseil	35%	37%	100%
Gouvernance : Part des entreprises présentant la stratégie RSE aux organes de gouvernance	94%	98%	75%
Gouvernance : Part des entreprises présentant les risques informatiques aux instances de gouvernance	89%	95%	100%
Droits humains : Part des entreprises prenant en compte les droits humains dans la chaîne de valeur.	61%	66%	97%

Sources : Base de données GAIA RATING, Carbon 4 Finance, Bloomberg, Eiffel Investment Group

● **...et par rapport aux périodes précédentes?**

Nous accompagnons les sociétés présentes en portefeuille afin de les encourager à rendre publics leurs engagements et pratiques ESG mais aussi à améliorer celles-ci. Ce travail aux côtés des sociétés porte ses fruits comme l'exprime la notation ESG du portefeuille à fin décembre 2023 qui est nettement supérieure à la notation de son benchmark de référence amputé des 20% des valeurs les moins bien notées.

Au 29 décembre 2023, la note ESG du portefeuille atteint 58/100, soit un niveau 21% supérieur que celui de son benchmark de référence qui s'établit à 48/100.

Nous étudions également la performance du fonds sur 10 indicateurs ESG. On observe une amélioration d'une année sur l'autre sur 8 des 10 indicateurs ESG sélectionnés pour le fonds. 8 Des 10 indicateurs sont également supérieurs à notre benchmark de référence.

Ainsi, parmi les améliorations, on notera que 95% des sociétés en portefeuille présentent les risques cyber aux instances de gouvernance (contre 89% fin 2022). Ce sujet a fait l'objet de dialogues avec des sociétés telles qu'Adesso ou Evotec.

On note également que l'intensité carbone moyenne du portefeuille affiche de meilleurs chiffres en 2023 (278t CO2/M€ de chiffres d'affaires) qu'en 2022 (300t CO2/M€ de chiffres d'affaires). Cette amélioration reflète la prise de conscience grandissante de nos émetteurs en portefeuille qui progressent dans le pilotage de leur impact environnemental, tant sur leur périmètre que sur leur chaîne de valeur (scope 1, 2 et 3). Nous accompagnons les sociétés avec le Pack Eiffel dans le financement de leurs premiers bilans carbone ainsi que dans l'établissement d'objectifs de décarbonation afin de continuer cette dynamique vertueuse.

Parmi les indicateurs en recul, on observe deux indicateurs en léger recul : la part des entreprises ayant formalisé une politique environnementale qui recule de 72% à 67% des portefeuilles. Ethifinance ESG a durci sa méthodologie pour ne prendre en compte dans ce ratio que les sociétés ayant rendu public leur politique environnementale avec la publication d'objectifs quantifiés et une présentation des actions visant à les atteindre. Nous allons donc inciter nos sociétés à rendre public ces politiques, ce qui nous paraît essentiel pour continuer la dynamique de décarbonation citée précédemment.

On notera également que le taux moyen d'indépendances du Conseil s'établit à 45% en 2023 contre 48% en 2022. En France, la recommandation est à 50% d'indépendants, dans la fourchette haute des recommandations des différents codes nationaux européens qui s'évaluent de 33% à 50%. Nous continuons de dialoguer avec nos participations afin d'améliorer le taux d'indépendants au Conseil d'Administration lors du renouvellement des mandats d'administrateurs.

**Les principales incidences négatives** correspondent aux incidences négatives les plus significatives des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité liés aux questions environnementales, sociales et de personnel, au respect des droits de l'homme et à la lutte contre la corruption et les actes de corruption.

La taxinomie de l'UE établit un principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» en vertu duquel les investissements alignés sur la taxinomie ne devraient pas causer de préjudice important aux objectifs de la taxinomie de l'UE et s'accompagne de critères spécifiques de l'Union.

Le principe consistant à «ne pas causer de préjudice important» s'applique uniquement aux investissements sous-jacents au produit financier qui prennent en compte les critères de l'Union européenne en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.

Les investissements sous-jacents à la portion restante de ce produit financier ne prennent pas en compte les critères de l'Union en matière d'activités économiques durables sur le plan environnemental.



**Comment ce produit financier a-t-il pris en considération les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité?**

Indicateur d'incidence négative sur la durabilité	Unité de mesure	2022	2023	Taux de couverture 2023
1. Emissions GES	Emissions GES - Scope 1 (tCO2)	883	676	99%
1. Emissions GES	Emissions GES - Scope 2 (tCO2)	338	351	99%
1. Emissions GES	Emissions GES - Scope 3 (tCO2)	10320	10082	99%
1. Emissions GES	Emissions GES - Total (tCO2)	11540	11111	99%
2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (Scope 1+2+3) par valeur d'entreprise (tCO2/M€ investi)	104	101	99%
3. Intensité GES	Intensité carbone (Scope 1+2+3) par chiffre d'affaires (tCO2/M€ de chiffre d'affaires)	299	292	99%
4. Exposition aux entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part du chiffres d'affaires dans des activités liées aux combustibles fossiles (%)	0	0%	99%
5. Part d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie qui provient de sources d'énergie non renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie (%)	41%	51%	64%
6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique (secteurs énumérés à l'annexe I, sections A à H et section L, du règlement (CE) n° 1893/2006 du Parlement européen et du Conseil)	2,8 GWh/M€ de chiffres d'affaires, par secteur à fort impact	0,35 GWh/M€ de chiffres d'affaires, par secteur à fort impact	84%
7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites situés dans/à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité (si leur activité a une incidence négative sur ces zones)	9%	10%	59%
8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau des principaux polluants provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en	160	29,17	28%



	moyenne pondérée			
9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,7	0,38	55%
10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	% de société confrontée à une violation du Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des Entreprises Multinationales au cours des dernières années	0%	0%	100%
11. Absence de processus et de mécanismes de conformité pour contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des Principes directeurs de l'OCDE destinés aux entreprises multinationales	% de société qui n'a pas développé une procédure interne et un mécanisme pour surveiller la conformité au Pacte Mondial des Nations Unies et/ou aux Principes Directeurs de l'OCDE à l'intention des Entreprises Multinationales	20%	18%	100%
12. Ecart de rémunération hommes/femmes non ajusté	En pourcentage du salaire horaire brut moyen des hommes salariés (%).	6%	7%	51%
13. Diversité hommes/femmes au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	36%	37%	100%
14. Exposition à des armes controversées (MAP, ASM, armes chimiques et armes biologiques)	% de société impliquée dans la vente / fabrication / commercialisation d'armes controversées (mines anti-personnel, armes à sous-munitions, chimiques, biologiques, nucléaires)	0%	0%	100%
15. Taux d'accidents	Taux d'accidents dans les sociétés concernées, en moyenne pondérée (Nombre d'accidents avec arrêt X 1 000 000 / Nombre d'heures travaillées)	5,5	5,2	85%
16. Investissements dans des sociétés productrices de produits chimiques	Part d'investissement dans des sociétés dont les activités relèvent de l'annexe I, Division 20.2, du règlement (CE) no 1893/2006 (%)	0%	0%	100%

Sources : Base de données GAIA RATING, Carbon 4 Finance, Bloomberg, Eiffel Investment Group

Concernant les principales variations défavorables des PAI sur le fonds NOVA Europe ISR, on retrouve :  
 La part de consommation de consommation d'énergie provenant de sources non renouvelables progresse de 10 points sur un an pour les entreprises du portefeuille mais avec une couverture toujours relativement basse de 64%. La disponibilité de l'information étant faible, notamment pour les petites et moyennes sociétés, un travail spécifique de transparence dans leur reporting sera donc demandé à nos sociétés afin d'améliorer le taux de couverture, d'autant que l'évolution du mix énergétique est l'un des outils permettant de réduire les émissions des sociétés. Le chiffre du portefeuille reste toutefois sensiblement inférieur à celui de son benchmark de référence.

On observe également une progression de 8,7% à 10% de la part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, s'expliquant principalement par l'initiation de la valeur Intercos. 3 valeurs dans le portefeuille sont concernées par ce chiffre et une évaluation dans le temps des risques pour la biodiversité et les actions de mitigation de ces effets sera mis en place par la gestion.

L'écart de rémunération entre les hommes et les femmes s'est accentué entre les deux exercices, dans un contexte de taux de couverture relativement faible (51%), qui doit continuer à faire l'objet d'un dialogue de transparence envers nos sociétés. Par ailleurs, en comparaison, l'indicateur du fonds est quasiment deux fois inférieur à son benchmark de référence.

In fine, au sens large, les PAI évoluent favorablement au sein du fonds NOVA Europe ISR et conservent une surperformance notable vis-à-vis du benchmark de référence. Il convient de conserver un dialogue continu afin d'améliorer la transparence (disponibilité de l'information) et les bonnes pratiques, notamment au sein de notre sphère industrielle qui contribue négativement aux indicateurs environnementaux, ou d'accidentologie.



**Quels ont été les principaux investissements de ce produit financier?**

La liste comprend les investissements constituant la plus grande proportion d'investissements du produit financier au cours de la période de référence, à savoir : du 01/01/2023 au 31/12/2023

Principaux investissements	Secteur	% Actif	Pays
Wavestone	Technologies de l'information	3.4%	France
Cembre	Industrie	3.3%	Italie
Nexus	Soins de santé	3.2%	Allemagne
Sword	Technologies de l'information	3.1%	Luxembourg
Infotel	Technologies de l'information	3.1%	France
Aubay	Technologies de l'information	3.1%	France
Interpump	Industrie	3.0%	Italie
ID Logistics	Industrie	3.0%	France
Wiiit	Technologies de l'information	3.0%	Italie
Robertet	Matériaux	2.9%	France
Carel	Industrie	2.9%	Italie
Sidetrade	Technologies de l'information	2.8%	France
Evotec	Soins de santé	2.8%	Allemagne
Equasens	Soins de santé	2.7%	France
Piovan	Industrie	2.6%	Italie



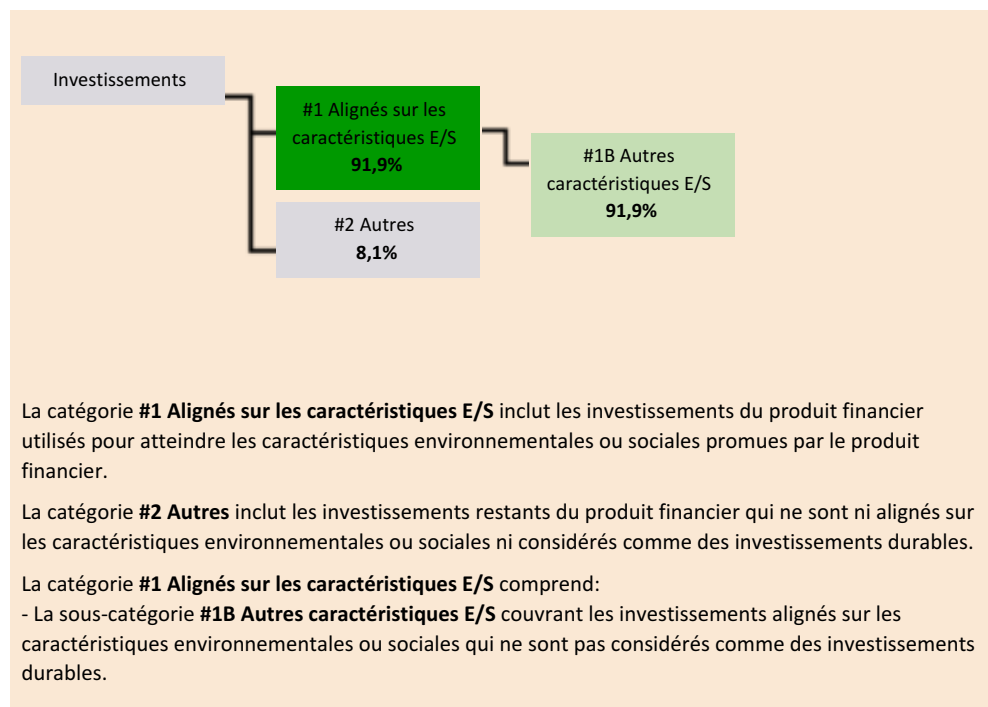
**L'allocation des actifs** décrit la part des investissements dans des actifs spécifiques.

Pour être conforme à la taxinomie de l'UE, les critères applicables au **gaz fossile** comprennent des limitations des émissions et le passage à l'électricité d'origine intégralement renouvelable ou à des carburants à faible teneur en carbone d'ici à la fin de 2035. En ce qui concerne l'**énergie nucléaire**, les critères comprennent des règles complètes en matière de sûreté nucléaire et de gestion des déchets.

Les **activités habilitantes** permettent directement à d'autres activités de contribuer de manière substantielle à la réalisation d'un objectif environnemental.

Les **activités transitoires** sont des activités pour lesquelles il n'existe pas encore de solutions de remplacement sobres en carbone et, entre autres, dont les niveaux d'émission de gaz à effet de serre correspond aux meilleures performances réalisables.

**Quelle était la proportion d'investissements liés à la durabilité?**



**Dans quels secteurs économiques les investissements ont-ils été réalisés?**

Secteur	% Actif
Technologies de l'information	40.0%
Industrie	25.0%
Soins de santé	20.0%
Matériaux	8.0%
Consommation de base	4.0%
Services de communication	1.0%
Services aux collectivités	1.0%
Consommation discrétionnaire	1.0%

Les activités alignées sur la taxinomie sont exprimées en pourcentage:

- du **chiffre d'affaires** pour refléter le caractère écologique actuel des sociétés bénéficiaires des investissements;
- des **dépenses d'investissement** (CapEx) pour montrer les investissements verts réalisés par les sociétés bénéficiaires des investissements, ce qui est pertinent pour une transition vers une économie verte;
- des **dépenses d'exploitation** (OpEx) pour refléter les activités opérationnelles vertes des sociétés dans lesquelles le produit financier a investi.



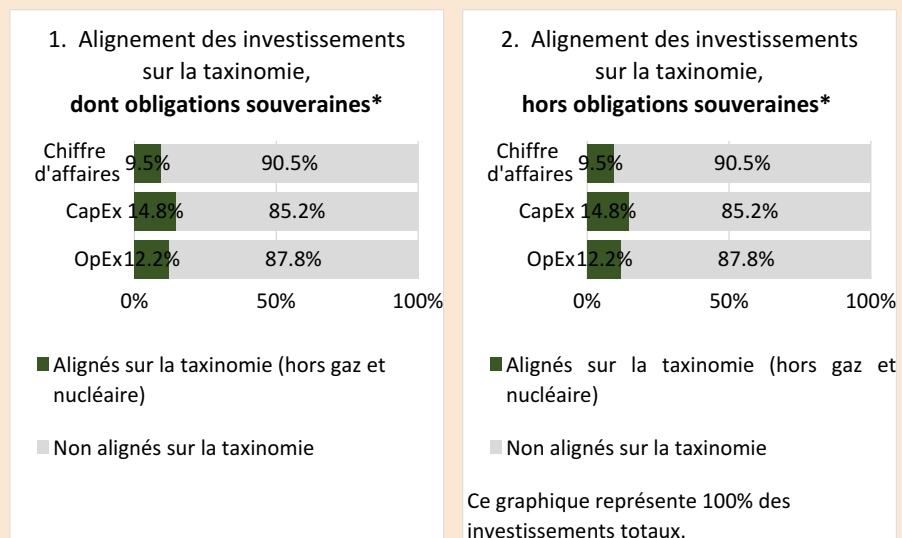
**Dans quelle mesure les investissements durables ayant un objectif environnemental étaient-ils alignés sur la taxinomie de l'UE?**

● **Le produit financier a-t-il investi dans des activités liées au gaz fossile et/ou à l'énergie nucléaire conformes à la taxinomie de l'UE?**

- Oui
  - Dans le gaz fossile
  - Dans l'énergie nucléaire
- Non

Les activités liées au gaz fossile et/ou au nucléaire ne seront conformes à la taxinomie de l'UE que si elles contribuent à limiter le changement climatique ("atténuation du changement climatique") et ne causent de préjudice important à aucun objectif de la taxinomie de l'UE - voir la note explicative dans la marge de gauche. L'ensemble des critères applicables aux activités économiques dans les secteurs du gaz fossile et de l'énergie nucléaire qui sont conformes à la taxinomie de l'UE sont définis dans le règlement délégué (UE) 2022/1214 de la Commission.

*Les graphiques ci-dessous font apparaître en vert le pourcentage d'investissements alignés sur la taxinomie de l'UE. Étant donné qu'il n'existe pas de méthodologie appropriée pour déterminer l'alignement des obligations souveraines\* sur la taxinomie, le premier graphique montre l'alignement sur la taxinomie par rapport à tous les investissements du produit financier, y compris les obligations souveraines, tandis que le deuxième graphique représente l'alignement sur la taxinomie uniquement par rapport aux investissements du produit financier autres que les obligations souveraines.*



\*Aux fins de ces graphiques, les «obligations souveraines» comprennent toutes les expositions souveraines

● **Quelle était la part des investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes?**

L'exposition du Fonds aux investissements réalisés dans des activités transitoires et habilitantes est de 0 %.



**Quels étaient les investissements inclus dans la catégorie «autres», quelle était leur finalité, et des garanties environnementales ou sociales minimales s'appliquaient-elles à eux ?**

La part de l'actif qui n'est pas investie en actions de catégorie #1, faute d'opportunités d'investissement, peut être placée en obligations, instruments du marché monétaire ou parts de fonds dans la limite de 25% de l'actif du fonds. Les OPCVM sélectionnés dans le cadre du placement de la trésorerie devront avoir le label ISR. Cette part représente 9% au 31/12/2023, et est investie en fonds monétaire et en liquidités.



### Quelles mesures ont été prises pour respecter les caractéristiques environnementales et/ou sociales au cours de la période de référence?

Les caractéristiques E/S promues visent 2 objectifs, enrichir le process de gestion par l'intégration de critères extra-financiers et promouvoir la transparence et l'amélioration des pratiques sur le long terme. Afin d'atteindre ces objectifs, Eiffel a mis en œuvre les mesures suivantes lors des derniers exercices :

- 1) **La politique d'exclusion**, renforcée en 2022, notamment au regard des énergies fossiles (exclusion du pétrole et des gaz non conventionnel), mais également des OGM, pesticides, huile de palme, etc..
- 2) **La politique d'engagement et de vote**, renforcée en 2022 notamment au regard des axes prioritaires ou des actions mises en œuvre en cas de démarche infructueuse.
- 3) **La construction de portefeuille** : celle-ci veille à ce que la note ESG moyenne du portefeuille soit significativement supérieure à la moyenne du benchmark de référence, c'est-à-dire supérieure à la moyenne de l'univers après élimination des 20% des valeurs les moins bien notées.

#### 4) Bilan sur l'année 2023 :

- Le fonds a procédé à une campagne de dialogue afin de sensibiliser les émetteurs à la publication des indicateurs permettant de publier les indicateurs PAI et ainsi faire progresser le taux de couverture de ces indicateurs. Dans ce cadre, nous avons envoyé un mail à 100% des émetteurs en portefeuille à fin 2023.

Concernant nos pratiques de votes pour le fonds en 2023 :

- Le fonds a été sollicité pour 51 assemblées générales, il a voté à 94% d'entre elles, exprimant 74% de votes favorables, 1% d'abstention, et 25% de votes défavorables. L'essentiel des votes défavorables a concerné les opérations financières influant sur le capital et les politiques de rémunération. Les votes de nos participations suédoises sont techniquement difficiles à réaliser et non pris en compte par les émetteurs. Les équipes travaillent à améliorer ce process autant que possible afin que les votes exprimés par les équipes soient pris en compte à l'avenir. Le taux de participation aurait été de 100% si nos votes exprimés en Suède avaient été pris en compte.

Concernant nos pratiques de dialogue et d'engagement en 2023 : Notre politique d'engagement nous a conduit à avoir 59 dialogues, concernant près de 31 émetteurs. Nos dialogues ont couvert des thématiques de transparence, de performance extra-financière, de gestion des controverses, ou encore de dialogue pré ou post AG.

Concernant l'objectif de transparence, les équipes ont effectué 21 dialogues avec des émetteurs afin de les sensibiliser à la transparence des données et à la réponse aux questionnaires ESG, notamment de GAIA Rating.

Concernant l'appréciation de la performance extra-financière (objectif d'amélioration des pratiques dans le temps), les équipes ont effectué 24 dialogues avec 18 émetteurs, soit 41% des dialogues 2023. L'équipe de gestion procède au suivi dans le temps de l'évolution des notes ESG et des indicateurs de durabilité. La politique d'engagement et de vote vise à instaurer un dialogue constructif et de long terme avec les émetteurs afin de les sensibiliser et de les accompagner dans leur démarche responsable et d'amélioration de leurs pratiques.

Plus particulièrement, nous pouvons noter sur le pilier environnemental, qu'en 2023, 100% des sociétés du fonds mesurent (ou sont en cours) leurs émissions carbone. 12 dialogues ont été réalisés avec un focus particulier, avec des attentes adaptées à la taille de la société, allant de la demande de réalisation d'un bilan carbone, à la formalisation d'objectifs clairs et précis, à soumettre au vote de l'assemblée générale.

Enfin, nous renforçons notre pack Eiffel : le pack Eiffel est un ensemble d'outils permettant d'accompagner les entreprises dans leur transition sociale et environnementale. Il inclut un bilan ESG, et prévoit la réalisation d'un bilan carbone. Il a été enrichi par la création de fiches de bonnes pratiques, d'une matrice de matérialité sectorielle, d'un outil de mesure de l'exposition aux risques physiques proposé à nos participations. A titre d'illustration de la démarche, Eiffel dialogue avec les sociétés Piovan, Zaptec ou encore Sedana Medical. Eiffel a encouragé et co-financé le bilan carbone de ces sociétés, première étape indispensable à la formalisation d'une politique environnementale claire et dotée d'objectifs précis. Eiffel a également accompagné des sociétés dans la mesure de leurs risques climatiques (identification de site à risques et identification des pistes d'adaptation), telle que la société Thermador.

Le fonds a également effectué du dialogue dans le cadre des assemblées générales pour expliquer les votes défavorables et partager des axes d'amélioration. Les principales thématiques ont concerné les politiques de rémunération. 11 dialogues ont été effectués par les équipes avec 7 émetteurs différents en amont ou en aval de leurs assemblées générales.

Enfin, dans le cadre de notre politique de gestion des controverses, nous avons établi 3 dialogues avec des émetteurs afin d'échanger sur les controverses survenues en 2023. Ainsi, nous avons dialogué notamment avec la société Adesso suite à une cyber-attaque touchant le groupe en février. Ce dialogue nous a permis de mieux comprendre l'ampleur de cette attaque ainsi que la réponse mise en place par le groupe.

## Informations pour les investisseurs en Suisse

### Représentant et agent payeur en Suisse

REYL & Cie SA, Rue du Rhône 4, CH-1204 Genève.

### Lieu où les documents déterminants peuvent être obtenus

Le prospectus, les feuilles d'information de base, le règlement, la liste des achats et ventes ainsi que les rapports annuels et semestriels peuvent être obtenus gratuitement auprès du représentant en Suisse.

### Pays d'origine

Le pays d'origine du fonds est la France.

**ANNEXE AU RAPPORT  
destinée aux souscripteurs suisses**

**NOVA EUROPE ISR**

Clôture annuelle du fonds : 31-déc.

Commission de gestion de la direction du fonds :

**Part A** 2,20%  
**Part I** 1,20%

**Part A**

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/12/22 au 29/12/23 : 66 148 803,87

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport Annuel	Rapport Semestriel	Rapport Annuel
	30/12/2022	30/06/2023	29/12/2023
Commission de gestion de la direction du fonds	1 594 741,37	786 343,33	1 450 951,73
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
Total des charges d'exploitation	1 594 741,37	786 343,33	1 450 951,73

**Calcul du TER pour 12 mois, du 31/12/22 au 29/12/23 :**

TER y compris commission de performance

$(1450951.73/66148803.87)*100$

TER **2,19** %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

**0,00**



**Part I**

Fortune moyenne du fonds pour la période du 31/12/22 au 29/12/23 : 58 201 567,06

extrait du compte de résultats

Charges en euro	Rapport Annuel 30/12/2022	Rapport Semestriel 30/06/2023	Rapport Annuel 29/12/2023
Commission de gestion de la direction du fonds	698 450,68	375 293,69	696 099,47
Commission de performance du gestionnaire de placement collectif de capitaux (performance fee)	0,00	0,00	0,00
Commission de garde de la banque dépositaire	0,00	0,00	0,00
Autres charges	0,00	0,00	0,00
Impôts	0,00	0,00	0,00
<b>Total des charges d'exploitation</b>	<b>698 450,68</b>	<b>375 293,69</b>	<b>696 099,47</b>

**Calcul du TER pour 12 mois, du 31/12/22 au 29/12/23 :**

TER y compris commission de performance

$$(696099.47/58201567.06)*100$$

TER **1,20** %

Commission de performance comme quote-part en pour cent de la fortune moyenne nette

**0,00**

**Performance Historiques**

	<b>Part A</b>	<b>Part I</b>	<b>Indicateur*</b>
<b>2023</b>	-5,17%	-4,22%	12,74%
<b>2022</b>	-26,15%	-25,41%	-22,50%
<b>2021</b>	33,65%	34,90%	23,82%
<b>2020</b>	12,01%	12,85%	4,58%
<b>2019</b>	26,59%	27,89%	31,44%
<b>2018</b>	-14,22%	-13,33%	-15,86%
<b>2017</b>	22,13%	23,24%	19,03%
<b>2016</b>	12,18%	13,14%	0,86%
<b>2015</b>	22,67%	24,18%	23,53%
<b>2014</b>	20,24%	21,44%	6,47%

\* Indicateurs de Risque : calculés sur la base des données bimensuelles  
Sources : Eiffel Investment Group, Bloomberg

La performance historique ne représente pas un indicateur de performance actuelle ou future. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts.